Première Année N° 2. Décembre 1910

L'Antisémitisme et les Juifs (1)

II. — Les caractères constitutifs du peuple Juif; son action sociale aux temps du paganisme

Dès qu'on entreprend d'analyser les caractères particuliers au peuple Juif, il en est un qui frappe tout d'abord par l'étrangeté de sa nature et par le mystère de son existence. C'est celui de la perpétuité de ce peuple, contemporain des premières sociétés humaines, témoin de toutes les civilisations qui se sont succédé sur le globe et qu'il a cotoyées sans jamais se laisser absorber par elles, presque toujours soumis à un pouvoir étranger et hostile, traversant des vicissitudes sans nombre, subissant des calamités inouïes qui ne parviennent pas à le détruire, ni même à l'amoindrir, et vivant encore aujourd'hui au milieu de nous, sans manifester aucun signe d'affaiblissement et de disparition prochaine. Il échappe à l'inexorable loi, commune à tous les êtres, aux collectivités comme aux individus, aux nations et aux hommes, et qui, après une période de vie plus ou moins longue, paisible ou tourmentée,

(1) Voir *Revue antimaçonnique* de novembre 1910. — Dans ce même numéro de novembre prière de corriger, comme il est indiqué ci après, les fautes d'impression qui ont été relevées dans le texte du premier article sur « *l'Antisémitisme et les Juifs* ».

Page 6, l. 31 et 32. — *Au lieu de* : leur ingérence de plus en plus exclusive dans *des* affaires *politiques*,
mettre : dans *les* affaires *publiques*;

Page 7, l. 32. — *Au lieu de* : si le mot d'antisémitisme est *d'une traduction récente*,
mettre : *d'introduction* récente ;

Page 8, l. 7. — *Au lieu de* : envers ses *prêtres*,
mettre : envers ses *frères* ;

Page 11. l. 3. — *Au lieu de :* la *pure* devise d'Edouard Drumont,
mettre : la *fière* devise.

misérable ou prospère, les condamne tous uniformément à la décrépitude et à la mort. On peut appliquer au peuple Juif, considéré dans le Temps, cette définition que lui-même a donnée de Dieu au regard de l'Eternité, et qui est contenue dans le mot hébreu : *Je-ho-va*, dont les trois syllabes, traduites dans leur ordre respectif, signifient : *celui qui a été, qui est et qui sera.* Le peuple Juif, lui aussi, *a été*: s'il n'a pas été, comme Dieu, de toute Eternité, il a été de tout temps ; il *est* encore de nos jours, et les Livres sacrés nous enseignent qu'il *sera* jusqu'à la consommation des siècles.

Cette immortalité est un phénomène extraordinaire, inexplicable à notre raison; elle constitue, comme je viens de le dire, le caractère le plus impressionnant de ce peuple bizarre qui est le peuple Juif. Mais il est un autre caractère également spécial à ce même peuple, caractère moins troublant peut-être, mais bien singulier tout de même et qui mérite à ce titre de retenir, lui aussi, notre attention.

Les peuples ne connaissent généralement rien, ou du moins bien peu de chose, touchant leurs origines : on ne peut donner le nom d'histoire véridique et sérieuse aux fantastiques légendes qui entourent leur berceau et dont l'imagination populaire, aidée du génie des poètes, a fourni tous les éléments. Ici encore, il en est des nations comme des hommes. Nul ne peut se reconstituer à soi-même le souvenir de ses toutes premières années : les faits de notre existence passée apparaissent à notre esprit d'une façon d'autant plus confuse que nous nous rapprochons davantage de notre enfance, et il arrive un moment où nous ne rencontrons plus dans notre mémoire que des réminiscences imprécises, de plus en plus vagues et espacées, jusqu'à ce qu'enfin nous nous heurtions à cet épais brouillard qui couvre pour chacun de nous nos débuts dans la vie.

L'enfance des peuples est enveloppée d'un voile aussi impénétrable. Nous pouvons bien, nous Français, remonter jusqu'à Clovis qui, le premier, a commencé à amalgamer les Gaulois avec les Francs et a jeté ainsi les premiers fondements de notre nationalité. Mais nous ignorons quel était le père de Clovis (1), et nous ne savons rien des Francs dont il était

(1) L'histoire a conservé les noms de deux chefs des Francs qui parurent avant Clovis : Childéric et Mérovée ; mais il n'existe aucune preuve certaine de la filiation de ces personnages entre eux ou avec Clovis. Avant Mérovée, l'histoire ne donne plus aucun nom de chef franc. Clodion et Pharamond sont des héros fabuleux : ils n'ont jamais existé que dans l'imagination de nos premiers chroniqueurs, qui étaient des poètes, et non des historiens.

le chef, sinon qu'ils sortaient des forêts de la Germanie. Quelles influences ont fait pousser sur le tronc Germain ce rameau des Francs ? A quel moment ces Francs ont-ils paru dans les Gaules ? Quelles furent les péripéties de leur exode, depuis leur départ des régions d'au-delà du Rhin et de l'Oder jusqu'au moment où nous les voyons aux prises avec les Romains dans les plaines de la Neustrie ? Toutes questions qui sont pour nous sans réponse. Et si nous portons nos investigations vers les Gaulois, cette 2e branche de nos ancêtres, nous ne serons guère mieux renseignés. Au-delà des guerres de l'indépendance contre Rome, plus loin que Vercingétorix, nous ne trouvons plus que de rares vestiges de leur existence, bientôt noyés dans l'insondable nuit du passé.

Il en est de même en ce qui concerne les commencements des Slaves, des Saxons, des Angles, des Ibères, ou encore des Romains, des Carthaginois, et des Grecs, ou enfin de ces nationalités des temps antiques, les Perses, les Mèdes, les Babyloniens, les Assyriens, les Egyptiens et les Chaldéens : l'incertitude sur les origines fut le lot commun de tous les peuples qui ont existé dans le monde. Seul, le peuple Juif fait exception ; il a été donné à lui seul d'avoir la notion réelle et précise, la *notion historique* des faits qui ont présidé à sa naissance. Il connait le nom de son fondateur, Moïse, ce législateur sublime qu'aucun autre législateur n'a jamais égalé, ce professeur de sagesse qui laisse si loin derrière lui les plus célèbres philosophes. Le peuple Juif sait dans quelles circonstances de temps et de lieu Moïse a réuni les individus de sa race pour en former un groupement national distinct ; il établit la filiation de tous les premiers éléments de sa nation, montre comment chacun d'eux procède d'un même ancêtre qu'il nomme Abraham et qu'il fait vivre 2000 ans avant l'ère chrétienne. Par une chaîne ininterrompue de patriarches dont le peuple Juif énumère les noms, les dates de naissance et de mort, Abraham, remonte jusqu'à Noë, ce contemporain du déluge universel, le seul être humain qui, avec sa famille la plus proche a survécu à l'immense cataclysme qui fit disparaître tout le reste des hommes de la surface de la terre. Les archives du peuple Juif fixent la date du déluge aux environs de l'an 2500 avant notre ère ; elles franchissent cette date déja si reculée, elles nous initient à l'existence d'une autre race d'hommes, antérieure à la race de Noë, procédant elle aussi d'un père commun. Enfin, elles

nous font assister à l'apparition du premier homme, à la naissance de toute vie, à la formation de notre globe, à la création du splendide univers.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas!—Jamais les Juifs n'ont eu à formuler ce vœu qu'exprimait le poète païen avec un accent de découragement et d'impuissance. Ils étaient renseignés sur l'origine de la nature, comme sur leurs propres origines, par des traditions remontant jusqu'au berceau de l'humanité, et fidèlement transmises de génération en génération, jusqu'à ce qu'elles aient été consignées par Moïse dans ces solennelles annales qu'un hommage universel a fait appeler *la Bible*, c'est-à-dire le Livre par excellence, le seul Livre qui importe à l'homme, le Livre des Livres: étonnante et admirable épopée, qui nous fait assister au grand drame de la création et à la formation de la famille humaine ; mais surtout et avant tout « *histoire* » très véridique, qui défie la plus sévère critique, et à laquelle les continuelles découvertes de la science, dans le domaine de la géologie, ou de la linguistique, ou de l'assyriologie, ou de l'ethnographie, apportent chaque jour une confirmation plus éclatante (3).

***

Moïse fut tout à la fois l'historien et le législateur de son peuple.

Avant lui, les descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, amenés en Egypte par ce dernier patriarche, vivaient à l'état de familles, n'ayant entre elles d'autres liens que ceux de la parenté. Mais, avec le temps, la multiplication des individus et leur dissémination, conséquence de leur accroissement, ces liens tendaient naturellement à se relâcher, quand

(3) Je ne me suis pas proposé de démontrer dans cette étude l'exactitude du récit biblique et l'inanité des attaques dont il est l'objet depuis le milieu du XVIII[e] siècle. Je ferai seulement remarquer que ces attaques se sont multipliées, qu'elles sont devenues plus acharnées et plus violentes, au fur et à mesure que la Franc-Maçonnerie étendait son empire. Il est tout naturel qu'il en soit ainsi, puisque la Franc-Maçonnerie se propose de détruire le Christianisme, et qu'il suffirait de pouvoir convaincre Moïse de mensonge, d'imposture, ou simplement d'erreur sur un seul point de la Genèse pour que le Christianisme tout entier s'écroulât immédiatement sur sa base. Mais quand on songe que la Franc-Maçonnerie est dirigée par le peuple Juif, que ce sont les Juifs par conséquent qui inspirent la campagne menée contre la Bible, à l'aide d'une falsification éhontée des données scientifiques les plus modernes, on ne peut que rester confondu devant une pareille aberration. Elle donne la mesure de la haine religieuse qui anime tout le peuple Juif contre l'ordre chrétien, cette haine est telle qu'elle incite ce peuple à anéantir ses propres titres de noblesse, à réduire lui-même à néant la prétention, souvent formulée par lui, d'être la plus vieille *aristocratie du monde!* »

Moïse, en donnant aux Hébreux (4) un code à la fois civil, politique et religieux, les constitua pour la 1re fois en corps de nation. J'aurai à revenir sur ce code de Moïse; qu'il me suffise de faire remarquer dès à présent que, le premier de tous les législateurs, et le seul des législateurs de l'antiquité, Moïse a ordonné à son peuple d'aimer l'étranger comme s'il était un frère. Il insiste à différentes reprises sur cette prescription, comme s'il avait prévu l'oubli que son peuple devait en faire.

« *Vous n'attristerez et n'affligerez pas l'étranger,* dit-il au chap. XXII de l'Exode, *parce que vous avez été étrangers vous-mêmes dans le pays d'Égypte;*

et plus loin, au Chap. XXIII:

« *Vous ne ferez point de peine à l'étranger, car vous savez quel est l'état des étrangers, puisque vous l'avez été vous-mêmes.* »

Dans le Lévitique, au ch. XIX, Moïse est encore plus précis et plus explicite:

« *Si un étranger habite dans votre pays,* dit-il, *et demeure au milieu de vous, ne lui faites aucune injustice, mais qu'il soit parmi vous comme s'il était né dans votre pays et aimez-le comme vous-mêmes* ».

Il déclare dans le Deutéronome que Dieu lui aussi, aime l'étranger, qu'il lui donna de quoi manger et se vêtir: « *Aimez donc les étrangers,* dit-il, *et vous serez par là fidèles au Seigneur.* »

Aucun des législateurs de l'antiquité, ceux qu'on appelle communément des sages, n'a su égaler Moïse sur ce point. Ils ignorent tous que l'universalité des hommes ne forme en réalité qu'une famille, que les hommes sont tous frères, puisqu'il sont issus d'un père commun. Tous ont édicté contre l'étranger des lois uniquement inspirées par l'égoïsme le plus grossier et le plus féroce. (5).

(4) Cette dénomination d'Hébreux vient du nom d'Héber, arrière petit-fils de Sem, et l'un des ancêtres d'Abraham, lequel d'après la généalogie biblique représente la 10e génération après Noë. — Le terme d'Israëlites a servi à désigner plus spécialement dans la postérité d'Héber, la descendance de Jacob, surnommé Israël (celui qui lutte contre Dieu). Enfin, la dénomination de Juifs était tout d'abord spéciale aux membres de la tribu de Juda, fils de Jacob, et elle ne fut appliquée à tous les représentants de la race de Jacob, d'Abraham et d'Héber, qu'après la dispersion et la perte des 10 tribus.

(5) On objectera peut-être, à ce qui vient d'être dit sur les prescriptions de Moïse en faveur des étrangers, d'une part ses recommandations aux Hébreux de massacrer sans miséricorde, sans distinction d'âge ni de sexe, tous les peuples qu'ils trouveraient installés dans la terre de Chanaan, et, d'autre part, l'autorisation qu'il

***

— En même temps qu'il donnait des lois à son peuple, Moïse avait entrepris de le doter d'une patrie. Groupés sous sa direction, les Hébreux, étaient sortis de l'Egypte où leur ancêtre Jacob était venu s'établir 400 ans auparavant, et ils marchaient à la conquête de la terre de Chanaan, en Palestine. Leur troupe, erra pendant 40 ans dans le désert de l'Arabie, et Moïse mourut avant d'avoir pu atteindre la « *terre promise* », où les descendants de Jacob ne purent entrer que sous la conduite de son successeur Josué.

Cet exode des Juifs eut lieu vers l'an 1500 avant notre ère, et il faut se représenter quel était l'état de la population du globe à cette époque.

Le nombre des hommes était encore relativement restreint, très inférieur à ce qu'il devait être par la suite ; ils vivaient réunis en peuplades, à l'est de la Méditerranée et sur la partie la plus orientale de la rive sud. Tous ces puissants empires qui devaient successivement dominer dans le monde antique, n'existaient encore qu'à l'état rudimentaire : il n'y avait ni Romains, ni Grecs, ni Perses, ni Mèdes, ni Babyloniens. En dehors des Hébreux, les Chaldéens achevaient d'organiser le premier royaume asiatique, mais une seule nationalité était véritablement établie, la nationalité égyptienne. Ces Egyptiens primitifs, au dire d'Hérodote et de Diodore de Sicile(6)

leur donne de pratiquer l'usure vis-à-vis des non-Juifs. Mais il convient de remarquer que si Moïse ordonne le massacre des Chananéens, ce n'est pas en leur qualité d'étrangers, mais parce qu'ils ont été maudits de Dieu et condamnés à l'extermination par un décret divin. Et en ce qui concerne les prêts d'argent, il est inexact de dire que Moïse autorisait l'usure : il n'y avait en hébreu comme il n'y avait non plus en latin, qu'un seul mot pour désigner le *prêt à intérêt*, soit qu'il s'agissait de l'intérêt usuraire ou de l'intérêt légitime. C'est évidemment de ce dernier qu'il est question aux Ch. XV et XXIII du Deutéronome, et on ne peut admettre une autre interprétation sans imputer à Moïse une contradiction de sentiments qu'aucune preuve ne justifie.

En même temps qu'il autorise le *prêt à intérêt*, et non l'*usure*, vis-à-vis des étrangers, Moïse l'interdit aux Juifs entre eux. Il veut qu'ils se traitent mutuellement comme des frères d'un même père, s'entr'aidant les uns les autres d'une façon désintéressée. Il pouvait très bien ne pas prescrire un désintéressement identique à l'égart des étrangers, et il n'y a pas là raison à attribuer au législateur des Hébreux des sentiments hostiles aux non-Juifs, qu'il recommande par ailleurs si instamment à la bienveillance de son peuple.

(6) Hérodote, l. I, CIV ; — Diodore de Sicile, l. III, I.

étaient des noirs, dont la race, refoulée plus tard par une invasion des Arabes, s'est perpétuée en Ethiopie : si bien que l'héritier des Pharaons, sinon leur descendant, nous serait représenté aujourd'hui dans la personne du successeur du négus Ménélik (7).

Entrés en Palestine, et après avoir chassé devant eux les premiers occupants, tribus éparses et connues sous les noms de Philistins, Iduméens, Amalécites, les Hébreux s'installèrent dans le pays conquis et s'organisèrent. Ils avaient à leur tête un magistrat ou « Juge » désigné par le grand-prêtre, et ils vécurent environ 400 ans sous ce régime théocratique, auquel succéda le gouvernement des Rois. La date de ce changement inaugure pour le peuple hébreu une période de prospérité, de splendeur et de développement remarquable. Les quatre siècles qui font le temps des Juges avaient été remplis de luttes incessantes, entremêlées de succès et de revers, mais sans résultat décisif, contre les tribus voisines. Celles-ci furent enfin réduites par le premier roi, Saül, et David, son successeur, acheva d'assurer

(7) Le fait que les Egyptiens primitifs étaient des noirs a été universellemen reconnu dans les temps anciens ; il était également admis dans les temps modernes jusque vers le commencement du XIXe siècle. A cette époque seulement, il commença à être contesté, à la suite de la publication du rapport de la Commission française adjointe au corps expéditionnaire qui fit sous la conduite de Bonaparte, la conquête de la Basse-Egypte. Les auteurs du rapport se sont basés sur les caractères des statues et bas-reliefs qu'il leur a été donné d'étudier, pour affirmer que les premiers habitants de l'Egypte étaient des blancs, ayant la plus grande ressemblance avec les races blanches de l'Europe et de l'Asie occidentale. Mais il n'est nullement prouvé que les types examinés par la Commission soient bien ceux des Egyptiens autochtones. Ils peuvent aussi bien appartenir aux rois « pasteurs » qui gouvernaient l'Egypte au temps où Jacob vint s'y installer avec sa famille, et aux personnages de l'entourage immédiat de ces rois. Les pasteurs étaient en effet des blancs, probablement des descendants d'Ismaël, qui subjuguèrent l'Egypte et y maintinrent leur domination pendant la conquête. Postérieurement à l'entrée des Israëlites, les Egyptiens parvinrent à secouer ce joug étranger et ils eurent alors des rois nationaux, qui s'appliquèrent à prendre le contrepied de toutes les mesures adoptées par les anciens oppresseurs. C'est ainsi que les Israëlites furent persécutés et réduits en esclavage, parce qu'ils avaient été en faveur près des rois pasteurs.

Si les Egyptiens étaient des noirs, ainsi qu'en témoignent les historiens de l'antiquité, ils avaient encore un autre motif de haine contre les Israëlites Ceux-ci professaient, en effet, que la couleur des noirs était un signe de la malédiction lancée par Noë contre leur père Chanaan, et il était naturel que ces noirs, tenant les Israëlites sous leur domination, voulussent leur faire expier une tradition humiliante et avilissante pour eux.

la suprématie du peuple hébreu sur tous les autres peuples de la Palestine. Il fonda la ville de Jérusalem, 300 ans avant la fondation de Rome. Salomon, son fils, construisit le Temple, et, de son règne date l'apogée de la puissance des Hébreux. Mais, à la mort de Salomon, des divisions intestines éclatèrent dans le peuple; dix tribus se soulevèrent contre la tribu de Juda, à laquelle appartenait la famille du roi et qui ne put rallier à sa cause que la seule tribu de Benjamin : la Palestine fut désormais partagée entre deux royaumes rivaux, le royaume d'Israël et le royaume de Juda.

Le schisme des dix tribus se produisit en l'an 975 avant J.-C., un peu plus de 500 ans après la sortie d'Egypte. Athènes commençait à peine à assurer sa puissance dans la Grèce; elle ne connaissait encore ni la poésie, ni les arts ; son premier chantre, Homère, ne devait paraître que 100 ans plus tard. Didon, venue de Tyr, c'est-à-dire du pays des Philistins, allait bientôt fonder Carthage. A l'Est de la Palestine, l'empire Assyrien, dont l'orgueilleuse Ninive était la capitale et qu'avait illustré le règne de Sémiramis, dominait alors toute l'Asie.

Les royaumes d'Israël et de Juda furent, dès leur création, en lutte presque perpétuelle l'un contre l'autre; à l'intérieur même de chacun de ces royaumes, de nombreux partis se formèrent et n'eurent d'autre préoccupation que de se déchirer entre eux. Cet état de division et d'anarchie politique et sociale aboutit à sa conséquence naturelle : les deux royaumes succombèrent sous les coups des voisins avides et puissants qui les entouraient. Le royaume d'Israël fut détruit le premier, par les Assyriens, en 721 avant J.-C., et les dix tribus furent dispersées dans le monde habité à cette époque. L'histoire a perdu leurs traces, et on ignore encore aujourd'hui ce que sont devenus leurs descendants. Quant au royaume de Juda, il résista plus longtemps à la conquête. Pendant plus d'un siècle encore, il parvint à sauvegarder son indépendance nationale. Mais, en l'an 607, les Babyloniens, qui avaient supplanté, quelques années auparavant les Assyriens dans le gouvernement de l'Asie, vinrent mettre le siège devant Jérusalem : la cité de David fut prise d'assaut, le Temple de Salomon fut rasé, et tous les habitants de Juda furent emmenés en captivité à Babylone. 70 ans

plus tard, les Babyloniens ayant été à leur tour subjugués par un nouvel empire, l'empire des Perses, les Juifs obtinrent du vainqueur, le Perse Cyrus, l'autorisation de rentrer en Palestine. Ils construisirent à Jérusalem un nouveau Temple, qui devait bientôt égaler le Temple de Salomon en grandeur et en magnificence ; mais, bien qu'autorisés à vivre dans leur patrie et à y accomplir les rites de leur religion, les Juifs ne recouvrèrent plus jamais leur indépendance politique. Ils restèrent assujettis, en qualité de vassaux, à la puissance des Perses, jusqu'au moment où le grand empire asiatique fut lui-même conquis par le Macédonien Alexandre-le-Grand. Les Juifs eurent alors pour maîtres le nouveau conquérant, puis ses successeurs, tantôt les Séleucides qui règnaient en Syrie, tantôt les Lagides qui gouvernaient l'Egypte. Un moment, ils espérèrent recouvrer leur autonomie : une famille de héros, les Macchabées, entreprirent de secourir le joug étranger ; mais, après une période de brillants succès remportés sur les rois de Syrie, les Juifs rencontrèrent devant eux les armées romaines, occupées à la conquête de l'Asie. Ils se soumirent, sans même essayer de résister, à ces nouveaux et si redoutables maîtres du monde. C'en était fait à jamais de l'indépendance nationale des Juifs ; ils n'eurent plus, à partir de cette époque, c'est-à-dire à compter de l'an 100 environ avant l'ère chrétienne, que des rois nommés par les Romains et qui, au moment de la naissance du Christ, n'étaient plus que les humbles serviteurs et les sujets de César.

***

Telle est, esquissée à grand traits, l'histoire des Juifs de la Palestine, avant l'ère chrétienne. Il semble, à première vue, qu'aucune influence sociale ne pouvait être exercée, sur les puissants empires qui l'entouraient et qui sont devenus ses maîtres, par ce peuple infime, cantonné dans un tout petit coin de l'Asie, et qui ne jouit d'une indépendance réelle qu'au temps où les autres nations n'existaient pas ou n'étaient encore qu'au berceau.

Et cependant, il est hors de toute contestation que les Juifs ont eu, de tout temps, sur la société humaine, une influence considérable ; ils ont surtout marqué profondément de leur empreinte les institutions et les mœurs des temps du paganisme.

Pour comprendre comment cette influence a pu se produire, il faut savoir que la Palestine de l'antiquité n'a jamais été, comme on se l'imagine quelquefois, la résidence exclusive des descendants de Jacob; elle n'en contenait même que la minorité. Seul le noyau de la nation vint se fixer dans cette terre de Chanaan, appelée plus tard Judée, du nom des Juifs ou sujets de Juda, lorsque ceux-ci furent autorisés par les Perses à y rentrer. Ce peuple, de tout temps extraordinairement prolifique, réalisa la promesse faite par Dieu à Abraham, lorsqu'il lui dit que sa prostérité deviendrait aussi nombreuse que les grains de sable de la mer. Entrés en Egypte avec Jacob au nombre de 70 personnes, hommes, femmes et enfants, ils en sortirent avec Moïse avec un effectif de 633 550 hommes en état de porter les armes, non compris par conséquent les femmes, les vieillards et les enfants ; ce qui suppose une agglomération d'environ 2 500 000 individus. Un espace de 400 ans avait suffi aux Hébreux pour multiplier dans cette proportion qui, tout en étant très remarquable, ne présente pas cependant un caractère d'exception (8).

La fécondité d'Israël ne s'est pas ralentie après la sortie d'Egypte, et la terre de Chanaan eût été impuissante à contenir et à nourrir cette population grouillante et toujours accrue : aussi essaimait-elle au dehors. Elle était d'ailleurs portée à s'expatrier par cet esprit cosmopolite et mercantile qui fut toujours une des caractéristiques de ce peuple. Dès que, dans les temps antiques, plusieurs tribus se réunissaient pour former une nation et que cette nation devenait prospère,

(8) Moïse n'entraina pas avec lui la totalité des Hébreux, dont plusieurs groupes avaient déjà quitté l'Egypte antérieurement, et sans attendre l'ordre du Seigneur, sous la direction de différents chefs qui allèrent s'établir en différents point de l'Europe ou de l'Asie et que la mythologie a glorifiés sous les noms de Cadmus, Danaüs et Bacchus. Le chiffre de 2 500 000 individus auquel on peut évaluer l'effectif de la troupe placée sous les ordres de Moïse ne correspond donc pas à la population totale issue de Jacob, après un séjour de quatre siècles en Egypte. Si on veut avoir une idée de ce que pouvait être ce chiffre total, il faut se représenter que la population française au Canada double tous les 19 ans, depuis la conquête anglaise, en 1769, et cela en dépit d'un climat particulièrement rude et d'un régime politique qui fut essentiellement oppressif pendant les 50 premières années. Or, en admettant que les Hébreux en Egypte n'ait doublé que tous les 25 ans, la population eut atteint les chiffres de : 1.120 individus à la fin du 1er siècle, 17.920 à la fin du 2e, 286.720 à la fin du 3e et plus de 4.500.000 à la fin du 4e.—

des colonies Juives s'abattaient sur son sol, telles ces bandes d'oiseaux migrateurs que les variations des climats chassent de leurs régions d'origine et qui s'en vont établir, sous des cieux plus propices, un habitat provisoire, leur offrant les conditions les plus favorables pour vivre et multiplier. Les immigrés juifs se livraient uniquement au commerce, pour lequel ils avaient, comme de nos jours, une aptitude spéciale; ils arrivaient rapidement à la richesse, et, comme de nos jours encore, ils exerçaient bientôt, grâce à la puissance de l'or, une influence sociale qui fut souvent puissante. La destruction des royaumes d'Israël et de Juda, la dispersion totale des habitants du 1er royaume, le fait que tous ceux du second ne revinrent pas dans leur patrie quand ils y furent autorisés par Cyrus, toutes ces causes vinrent ajouter leur action à la tendance naturelle des Juifs à l'émigration et favorisèrent leur entrée dans le monde païen.

On estime généralement que le nombre des Juifs répandus sur la surface de la terre, à la fin des temps du Paganisme, était 4 à 5 fois supérieur à la population de la Judée. Celle-ci se chiffrait au plus par trois millions d'individus, tandis que 10 à 12 millions de Juifs étaient répandus dans le reste du monde, que l'empire romain en comptait 8 ou 9 millions, que la ville de Rome renfermait à elle seule 30 000 Juifs, et Alexandrie plus de 50 000 (9).

Commandant Cuignet.

(A suivre)

---

(9) Voir à cet égard les curieuses données statistiques fournis, d'après le proconsul romain Gestius Gallus, l'historien Josèphe, et Philon d'Alexandrie, par le Comte de Champagny, dans son ouvrage sur « *Rome et la Judée au temps de la chûte de Néron* ». (Ambroise Bray, éditeur, T. I, ch. IV).

La *Gazette de France* a donné récemment, n° du 12 novembre 1910, d'après l'Univers israëlite, une statistique de la population juive à l'époque actuelle.

Le nombre total des Juifs serait aujourd'hui de 11.817.783, dont :

8.942.266 en Europe,
1.894.409 en Amérique,
522.635 en Asie,
341.867 en Afrique,
17.106 en Océanie,

Sur les 8.942.266 Juifs attribués à l'Europe :
5.110.548 sont en Russie,
1.224.899 en Autriche,
851.378 en Hongrie.
607.862 en Allemagne,
282.277 en Turquie d'Europe,
266.652 en Roumanie,
238.375 en Angleterre,
105.988 en Hollande,
100.000 en France,
55.000 en Italie,
52.115 en Italie,
33.663 en Bulgarie,
12.264 en Suisse.

Le décompte de la population juive dans les grandes villes du monde a fourni les résultats suivants :

New-York vient en tête avec 1.062.000, sont environ les 3/4 des Juifs de toute l'Amérique.

Viennent ensuite :

Varsovie :	254.712
Budapest :	186.047
Vienne :	146.926
Londres :	144.300
Odessa :	138.935
Brooklyn :	100.000
Berlin :	98.893
Lodz :	98.671
Chicago :	80.000
Salonique :	75.000
Philadelphie :	75.000
Paris :	70.000
Constantinople :	65.000
Vilna :	61.841
Amsterdam :	59.065
Jérusalem :	53.000
Kischinef :	50.237
Minsk :	45.000
Lemberg :	44.258
Bucarest :	40.533





Notre Enquête

Les Idées de la Révolution sont-elles d'origine maçonnique ?..

Nous rappelons à nos lecteurs qu'une enquête est ouverte dans nos colonnes sur le sujet suivant : Les dogmes qu'on a baptisés « principes de la Révolution » et qui touchent à l'ordre religieux, moral et politique, ont-ils été fabriqués dans les Loges, — comme les aveux de Louis Blanc et d'autres francs-maçons illustres permettent de le supposer ?

Pour traiter cette question, nous avons fait appel aux écrivains les plus autorisés, soit parmi nos amis, soit même parmi nos adversaires — car nous tenons à donner au débat toute l'ampleur qu'il comporte, et, pour cela, à le rendre contradictoire.

Nous publierons, au fur et à mesure qu'elles nous parviendront, les réponses de nos correspondants sur ce sujet si capital. Deux réponses nous sont déjà parvenues : celle de M. Antoine Baumann, exécuteur testamentaire d'Auguste Comte, et celle de M. Alphonse Aulard, professeur d'Histoire de la Révolution à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. On les trouvera ci-après.

Nous publierons en Janvier la réponse de M. Gustave Gautherot, professeur à l'Institut Catholique de Paris, qui nous est parvenue trop tardivement pour être insérée dans ce numéro.

Réponse de M. Antoine Baumann

(M. Antoine Baumann n'est pas seulement connu par sa qualité d'exécuteur testamentaire d'Auguste Comte — dont il a le premier revendiqué, au profit des idées de conservation politique et sociale, l'enseignement philosophique travesti par les révolutionnaires. C'est en outre un auteur délicat, dont plusieurs œuvres ont été grandement appréciées. Citons parmi celles-ci : le **Tribunal de Vuillermoz; Souvenirs de Magistrat; La vie sociale de notre temps;** les **Martyrs de Lyon**, émouvant récit de l'établissement du Christianisme dans les Gaules; le **Cœur Humain**, remarquable traité de psychologie, dont la langue limpide contraste avec le vocabulaire rocailleux familier aux psychologues modernes. M. Antoine Baumann, dont l'origine lyonnaise s'atteste dans son style pénétré de clarté latine, est l'un des vice-présidents de la **Ligue Française Antimaçonnique**.)

On serait tenté de résoudre tout de suite la question par l'affirmative : tant la Franc-Maçonnerie elle-même s'est attachée à confondre sa cause avec celle de la Révolution. Mais un examen plus attentif du problème en fait bientôt découvrir les éléments délicats.

Une première difficulté surgit quand on veut définir ce que renferme cette formule « les idées de la Révolution ». Michelet fut, je crois, leur apôtre le plus éloquent, et, pour sûr, le plus généreux. Mais combien vague apparait son *credo !* Haine de tout ce qui opprime, exaltation de l'amour universel : ces deux sentiments lui tiennent lieu de doctrine. Et il ne lui vient jamais de se demander si, pour faire du bien à autrui, nous ne devons pas, d'abord, nous plier humblement aux nécessités qui pèsent sur quiconque sort de l'état contemplatif, pour se livrer à l'action.

Interrogerons-nous Voltaire et les encyclopédistes, qui préparèrent si bien l'œuvre de démolition et passèrent tous par les loges ? Ils furent principalement des irréligieux. Ils gardent le mérite d'avoir fait ressortir, devant le grand public, qu'on peut demander beaucoup aux méthodes d'observation. Ils eurent la vue trop courte, pour découvrir les exigences de l'ordre social et de l'ordre moral. A certains, il arriva de s'exprimer comme de purs anarchistes. Reconnaissons pourtant que les plus célèbres eurent le sourire français, ce sourire dont fut illuminé tout l'art du XVIII[e] siècle. On le chercherait vainement chez les maçons de notre temps. Et même, en relisant telle page de Voltaire ou de Diderot, on s'aperçoit qu'il suffirait d'en transposer les termes, pour que les invectives contre le fanatisme pussent s'appliquer littéralement à nos sectaires contemporains.

La Révolution leur emprunta surtout (1) leurs idées négatives. Ces idées leur venaient-elles de la maçonnerie? Seule l'induction pourrait nous permettre de le découvrir. Or, ce mode de raisonnement devient bien délicat à manier, lorsque la base en est étroite, comme c'est ici le cas.

Supposons l'affirmative établie. Encore fallait-il que la semence tombât sur un terrain où elle pût germer et croître vigoureusement. On s'en convaincra sans peine, si l'on observe que, de nos jours, aucun esprit ne saurait être garanti du contact irréligieux, et que, pourtant, ce contact ne parvient pas à entamer toutes les âmes chrétiennes. Mais, si nous admettons qu'il existait des esprits prédisposés à l'incrédulité, il reste fort difficile de préciser d'où leur vint exactement la chiquenaude qui la détermina chez eux. Tous les arguments de l'athéisme se retrouvent dans le *De rerum natura* de Lucrèce, lequel ne connaissait ni les mystères d'Hiram, ni ceux de la Kabbale.

Pour compléter ce point de vue, il faut noter que nos opinions se trouvent singulièrement fortifiées, du fait que nous rencontrons, sur notre route, un milieu où elles se trouvent en faveur. On ne saurait douter que les loges ne dussent remplir à merveille cet office.

Mais la Révolution se serait limitée à une brève explosion de désordres, vite épuisée, comme toutes les tempêtes, si elle n'avait pu arborer qu'un programme négatif. Nous savons qu'elle tenta de construire un ordre nouveau, sur une base nouvelle. Cette base s'appelle *La déclaration des droits de l'homme.* Tout son essentiel tient dans ces deux articles : *Les hommes naissent égaux en droits. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme.*

De suite, cette phraséologie évoque le nom de Jean Jacques Rousseau. Il ne se trouvait pas enrôlé dans la troupe des encyclopédistes. Il n'appartenait pas à la Franc-Maçonnerie. Pourtant, il apparait comme le vrai pontife dont la doctrine guida les révolutionnaires. A la Convention Nationale, l'éloquence, à la fois sentimentale et féroce, d'un Robespierre ou d'un Saint-Just porte bien cette marque d'origine. Les chimères du *Contrat social* et du *Discours sur l'inégalité des conditions* défilent dans leurs harangues sans le moindre changement de costume. Et, lorsque Danton, plus positif, propose de renvoyer la réorganisation politique et sociale après le rétablissement de la paix à l'extérieur, on lui fait bien voir que les utopistes ne connaissent que les besognes pressées.

A quelle source le philosophe de Genève puisa-t-il ses inspirations ? Il n'est, je pense, nul besoin de chercher autre chose que

(1) Ce *surtout* vise certaines créations, comme l'école polytechnique, celle des mines, le système décimal des poids et mesures, le bureau des longitudes, dont il faut chercher le germe dans l'esprit scientifique qui anima les encyclopédistes.

son milieu d'origine. En faisant, de la conscience personnelle, le souverain appréciateur du bien et du mal, le protestantisme suffisait à conduire une nature logique et passionnée, jusqu'à cette limite extrême, où l'individu place ses propres droits au dessus des nécessités qui découlent de son existence en commun avec d'autres hommes. Auguste Comte a pu dire, du système de Rousseau, qu' « il contenait le germe inévitable de toutes les perturbations possibles. » Auguste Comte a dit aussi que *protestantisme* est l'équivalent d'*anarchie*.

Pourquoi *Le contrat social* obtint-il tant de succès ? Parce qu'il caressait l'égoïsme de chacun, tout en paraissant organiser la vie en société, que trop de lointaines habitudes rendaient indispensable à tous. On est toujours assuré de recueillir les lauriers de l'enthousiasme, quand on enseigne aux hommes une prétendue possibilité de s'affranchir, à peu de frais, de ce qui entrave leurs aspirations.

Les Jacobins, tous anciens Francs-Maçons d'arrière-loges, s'empressèrent de se rallier au nouveau système, Mais, comme ils avaient le pouvoir, comme ils pensaient détenir le secret de la perfection, comme de telles pensées donnent un immense orgueil, ils entreprirent de plier, par la force brutale, les faits sociaux à leurs utopies. Pour rendre l'homme libre et le ramener à cet état de nature où il était, disait-on, tout à fait excellent, on supprima les tutelles de la famille et de la religion. Pour que tous redevinssent égaux, et comme la richesse, à la différence de ce qu'on avait pu voir au moyen-âge, n'apparaissait plus que totalement destinée aux satisfactions personnelles de ses possesseurs, on morcela l'héritage le plus possible et l'on entama une campagne contre les grandes fortunes. La fraternité elle-même devint l'objet de réglements publics. Aux jours de fête, les citoyens devaient prendre leurs repas dans la rue, l'intimité familiale étant tenue pour une source de vices.

Toutes ces choses se trouvaient-elles dans le programme maçonnique, tel qu'il avait pu être dressé quelques cinquante ans plus tôt ? Je n'en sais rien. J'en doute beaucoup. Mais toutes ces choses se trouvaient dans la direction du mouvement destructeur, vigoureusement encouragé par la secte. Après s'être attaqué à l'édifice des croyances qui, depuis tant de siècles, servait d'abri aux Français, on ne pouvait, sans inconséquence, laisser debout celui des institutions temporelles. Cette nécessité logique m'explique très suffisamment le triomphe de Rousseau. Elle m'explique aussi sa brûlante ardeur d'apôtre. Il se trouvait en pleine harmonie avec les élans qui agitaient son siècle.

Une réponse, par oui ou par non, à la question que pose la REVUE ne tiendrait pas un compte suffisant de la complexité des

faits. Bien rarement, en histoire, ceux-ci se rattachent à une cause unique. Une réflexion un peu prolongée y découvre aisément des résultantes de forces qui convergent, bien qu'ayant des points de départ divers. Quoi qu'en ait dit Pascal, le monde romain aurait abouti à l'empire, même si le nez de Cléopâtre s'était trouvé plus long.

Pour un positiviste comme moi, les idées de la Révolution correspondent à une sorte de maladie mentale, devenue inévitable à une certaine heure, encore que les ravages eussent pu en être fort circonscrits, s'il s'était rencontré un énergique médecin pour le faire (1). Jusqu'au XVIII[e] siècle, les hommes se laissaient assez docilement gouverner par ce qu'ils considéraient comme les libres volontés divines et princières. A une époque assez proche de nous, on a découvert que l'existence et le développement des sociétés se trouvent soumis à des lois naturelles qui ne se laissent pas violer plus impunément que celle de la pesanteur. Mais, pour arriver de la première conception à la seconde il fallait passer par une phase intermédiaire. Durant cette transition, ce qui tint lieu, et de libres volontés, et de lois naturelles, ce furent de simples entités. La Révolution éleva des autels à la Raison. Elle peupla son Olympe de grands mots : Justice, Vérité, Vertu, Volonté Nationale. Ces vocables à majuscules devenaient les tuteurs de la nouvelle France. Aujourd'hui encore, ils grisent plusieurs de nos concitoyens. Si leur nombre diminue chaque jour, ces derniers vestiges d'un certain passé n'en demeurent pas moins fort curieux à observer.

On tomberait donc dans une de ces exagérations qui manquent le but, en le dépassant, si l'on affirmait que la Franc-Maçonnerie fut le véritable organe créateur des conceptions révolutionnaires. Mais il faut reconnaître qu'elle apporta son appui et que ce fut un secours considérable. Poursuivant une œuvre de ruines, au profit de groupes humains, dont les triples traditions romaines, catholiques et féodales contrarient les folles ambitions, les sociétés secrètes se portent, d'instinct, à l'aide de tous les mouvements spontanés qui favorisent les démolitions. Laissée à elle-même, telle maladie du corps social évoluerait bénignement, sans compromettre la vitalité de l'organisme. Mais le mal prend un caractère aigu, si les troubles se trouvent aggravés par une intervention extérieure qui accroît leur intensité. La Franc-Maçonnerie est comme un médecin qui, voulant tuer son client, profiterait de ses accès de fièvre pour faire monter encore la température, afin d'épuiser tout à fait ses forces. Quant au poison spécial qu'elle peut distiller en de mystérieuses officines, je ne le crois pas très nocif

(1) C'est ce que voulut Bonaparte. Mais sa médication, qui tendait à réinstaller, chez nous, le système tout à fait hors d'usage de l'ancien empire romain, ne pouvait qu'aggraver le mal, en le consolidant.

pour les natures saines. D'où il suit que, travailler à refaire une France où règnerait le bon sens, voilà le plus sûr moyen de rendre inopérante la fausse science hermétique des arrière-loges.

Antoine Baumann

Réponse de M. Alphonse Aulard

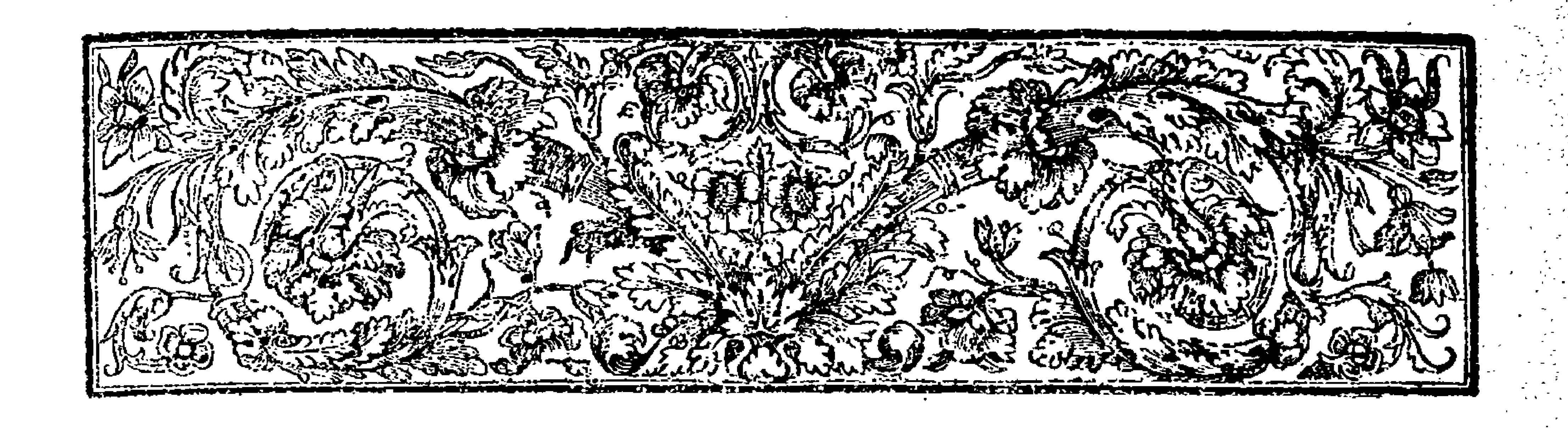
(M. Aulard est professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Il s'est spécialisé dans l'étude de la Révolution et lui a consacré tout une série d'ouvrages, qui ont fait de lui le champion le plus en vue des théories officielles sur cette période de notre Histoire. Certains de ses cours ont donné lieu à d'âpres polémiques de presse. Comme on le verra, par la courte communication ci dessous, M. Aulard a au moins ceci de commun avec Taine, son grand ennemi, qu'il n'attache aucune importance à l'action de la Maçonnerie dans la Révolution.)

Je n'aurais pas grand'chose à répondre à la question posée. Le fait que Louis XVI était maçon montre que ces sociétés, vaguement philanthropiques (les Loges maçonniques) n'avaient de programme précis ni de destruction ni de construction. Il ne semble pas qu'elles aient beaucoup influé sur le mouvement révolutionnaire. Les loges parurent vite rétrogrades, et, sous le Directoire et le Consulat, on les dénonça comme royalistes. — On y était monarchiste constitutionnel.

Lisez le livre d'Amiable : c'est ce qu'il y a de mieux sur ce sujet où les documents manquent, et qui a peut-être moins d'intérêt que vous ne le pensez.

Alphonse Aulard.

(Nous connaissons l'ouvrage du F∴ Amiable, que M. Aulard nous signale, et il ne nous parait pas avoir la valeur décisive qu'il lui attribue. Rien n'est, en définitive, moins certain que la qualité maçonnique de Louis XVI; et quand même elle serait établie, cela ne signifierait pas grand chose, car l'on sait que les affiliations maçonniques des Rois, soit comme grands maîtres soit comme simples membres, n'ont jamais livré à ces monarques les secrets de l'Ordre. Est-il, d'autre part, justifié de considérer comme de peu d'intérêt une explication de la Révolution que tenait pour capitale, au contraire, un précurseur de M. Aulard dans l'Histoire à thèse révolutionnaire, Louis Blanc ? Nous laissons à nos lecteurs le soin de l'apprécier.)



La Franc-Maçonnerie au Portugal

II

Troisième Période Maçonnique :

Dom Pedro

Au début de l'année 1830, la situation de dom Miguel paraissait solide en Portugal, où une répression énergique avait obligé les Loges à se dissoudre ; l'immense majorité du peuple, demeuré ardemment catholique, acclamait le jeune roi qui venait d'arracher son pays au joug des politiciens francs-maçons. Mais la situation extérieure était loin d'être aussi satisfaisante : la campagne menée contre dom Miguel par la presse maçonnique de tous les pays lui avait aliéné l'opinion mondiale (39), et sa chûte était désirée même par d'excellents catholiques français, espagnols, autrichiens ou italiens, qui, sur la foi des journaux libéraux, voyaient en

(39) Cette mobilisation de la presse mondiale contre le pays sur lequel la secte a résolu de frapper un grand coup est un des procédés classiques de la Franc-Maçonnerie : il lui réussit presque toujours, en raison du manque de solidarité politique entre les catholiques et conservateurs des différentes nations.

C'est ainsi qu'au moment de l'affaire Dreyfus, l'opinion du monde entier fut tournée contre la France, qu'il fallait punir d'avoir fait condamner un traître juif. Plus tard, le déchaînement d'opinion fut organisé contre le gouvernement de la Russie, aux prises avec une Révolution qui n'est pas encore définitivement domptée. Quand M. Joâo Franco essaya de sauver la monarchie portugaise, les monarchistes de tous pays furent, eux-mêmes, entraînés à le blâmer, par les attaques furibondes dont ce ministre intègre fut partout l'objet. Quant à M. Maura, chacun sait qu'au lendemain de l'exécution de Ferrer, il avait pour lui, outre sa conscience, l'approbation de son Roi, une grosse majorité aux Cortès et le sentiment de la nation espagnole; il n'en fut pas moins obligé de se reti-

lui un tyran; l'Angleterre, d'autre part ne lui pardonnait pas d'avoir joué sa diplomatie ; quant à son frère dom Pedro, empereur du Brésil, l'insuffisance de la flotte brésilienne l'empêchait seule de lui déclarer la guerre pour venger les prétendus droits au trône de Portugal de sa fille dona Maria.

C'est dans ces conjonctures qu'arriva la nouvelle d'un événement qui allait singulièrement aggraver la situation : le gournement de Charles X, qui s'était toujours montré favorable à dom Miguel, venait de succomber sous les coups des insurgés de Juillet.

Le nouveau régime, en France, était servi par des hommes ayant avec la Maçonnerie des liens nombreux et puissants. Ils devaient fatalement chercher un moyen d'intervenir au Portugal. Précisément, un prétexte existait: deux Français venaient,à Lisbonne, d'être condamnés à la déportation, l'un pour sacrilège, l'autre pour affiliation à un groupement maçonnique. L'incident eut été arrangé sans difficulté avec le gouvernement de Charles X ; celui de Louis Philippe s'en empara et mena les négociations avec une rondeur si provocatrice qu'on aboutit à une rupture. C'était tout ce que demandaient les francs-maçons français, qui grillaient d'envie d'accourir au secours de leurs FF.·. de Portugal. L'amiral Roussin reçut l'ordre de conduire l'escadre française dans les eaux portugaises. Le 11 Juillet 1831, il forçait par une manœuvre audacieuse l'entrée du Tage, capturait les quelques bâtiments dont se composait la flotte du Portugal, et venait braquer ses canons sur Lisbonne. Pour sauver sa capitale, dom Miguel dut céder et accorder toutes les réparations exigées...

Cette démonstration victorieuse rendit courage aux adversaires de dom Miguel. A l'heure même où celui-ci était aux prises avec la flotte française, un nouvel ennemi lui arrivait du Brésil. Son frère dom Pedro, lassé des difficultés intérieures qu'il rencontrait, avait abdiqué la couronne impériale en faveur de son fils, dom Pedro II, alors âgé de cinq ans ; laissant le gouvernement aux mains d'un Conseil de Régence,

rer devant la situation diplomatique créée par la Franc Maçonnerie, qui provoquait des émeutes antiespagnoles à Paris, à Bruxelles, à Rome, à Vienne, à Buenos-Ayres, à San Francisco, etc.

La même manœuvre s'exécutera demain contre tout gouvernement qui tiendrait ouvertement tête à la secte. La Maçonnerie est, au milieu des nations chrétiennes, comme une armée qui attaquerait et prendrait une à une, avec toutes ses forces, une série de positions dont les défenseurs auraient grand soin de ne pas se porter secours entre eux.

l'ex-empereur était ensuite passé en Angleterre, puis en France, s'abouchant avec le ministère Wellington et avec le ministère Casimir Périer, en vue d'opérer le renversement de dom Miguel. Il obtint tous les subsides et tous les appuis diplomatiques qu'il désirait, et, dès Août 1831, le mouvement insurrectionnel était prêt.

Ce fut vers Terceira, l'une des Açores, que dom Pedro tourna d'abord les yeux. Cette île était le seul point du territoire portugais où l'avènement de dom Miguel n'avait pas été reconnu : un groupe de libéraux locaux continuait à la gouverner au nom de dona Maria (40) et le F.·. marquis de Palmella s'y était jeté dès le 15 Mars 1830. Dom Pedro résolut d'en faire le siège provisoire de son gouvernement et la base de ses opérations. Au commencement de 1832 le F.·. comte de Villaflor, son général, rassembla environ 1.500 hommes, composés en partie de gens de l'île, en partie de Brésiliens et de volontaires étrangers ; avec cette petite armée, il s'empara successivement des huit autres îles qui composent l'archipel des Açores ; puis il appela dom Pedro, qui arriva d'Angleterre accompagné de 4.000 volontaires, tant Portugais réfugiés que *carbonari* de tous pays.

Le premier soin de dom Pedro fut de se proclamer régent du royaume, au nom de sa fille dona Maria, et de créer Villaflor duc de Terceira. Puis il s'occupa de préparer une expédition sur le Continent et donna des gages au parti maçonnique en fermant les monastères des Açores et en confisquant tous leurs biens. Après avoir durement réprimé un soulèvement loyaliste des paysans açoriens (41), il partit à la mi-Juin pour le Portugal, avec quarante deux vaisseaux de transport et 7.500 hommes de troupes.

Le 22 Juin 1832, il entrait en rade de Villa do Condo, petite place à vingt kilomètres de Porto, et sommait le gouverneur de se rendre. Celui-ci, le général Cardoza, effrayé de la disproportion des forces, évacua la ville sans combattre, et dom Pedro put marcher sur Porto, qui était son objectif.

(40) Le fait s'explique si l'on songe que Terceira, que sa distance et sa position insulaire mettaient à l'abri d'une action directe de dom Miguel, était depuis de longues années un centre maçonnique important.

(41) Outre l'attachement des Açoriens à dom Miguel, ce soulèvement eut pour causes, d'une part la fermeture des monastères, d'autre part... la suppression de la dîme. Celle-ci, de temps immémorial, s'était payée en nature, ce qui ne soulevait aucune protestation. Dom Pedro la remplaça par un impôt en argent que personne ne voulut payer.

Là se place un incident qui devait être funeste à la cause de dom Miguel et où il semble bien que la trahison ait joué un rôle.

Le vicomte de Santa Martha commandait dans Porto : il y avait 4.000 hommes de troupes, et, à proximité, environ 8.000 hommes. En outre, la place était assez forte et pouvait faire une longue résistance. C'était plus qu'il n'en fallait pour vaincre dom Pedro, ou tout au moins lui tenir tête. Au lieu de cela, le vicomte de Santa Martha battit précipitamment en retraite et laissa dom Pedro occuper, sans brûler une cartouche, la seconde ville du royaume et l'inexpugnable citadelle de Sao Joâo da Foz, qui défend l'embouchure du Douro.

Dom Miguel, qui reçut cette nouvelle à Lisbonne, donna le commandement de la capitale au duc de Cardaval et accourut devant Porto, en ramassant toutes les garnisons qui se trouvaient sur sa route. Il bouscula les troupes de dom Pedro, les refoula dans la place et leur livra, le 29 septembre, un furieux assaut, qui faillit réussir: les troupes miguélistes s'emparèrent de plusieurs bastions et pénétrèrent jusqu'au cœur de la place — qu'elles auraient gardé si la réserve avait pu donner à temps. Cet assaut ayant finalement échoué, dom Miguel forma le siège régulier de la ville, que la flotte anglaise ravitaillait par mer.

Le Portugal devint alors le champ de bataille des constitutionnels et des légitimistes de tous pays. D'un côté, l'Angleterre et la France, unies depuis l'avènement de Louis Philippe pour combattre les gouvernements traditionnels, soutenaient ouvertement dom Pedro. D'autre part, dom Miguel voyait accourir des carlistes espagnols des provinces de l'Ouest et un grand nombre de légitimistes français, qui lui apportaient le secours de leur épée (42).

(42) L'Angleterre fournit surtout à dom Pedro des vaisseaux et des marins pour les monter. Son premier amiral, Sartorius, était un Anglais. Défait par la flotte de dom Miguel, dans la rade de Vigo, Sartorius fut remplacé par son compatriote Napier, qui captura les vaisseaux miguélistes près du cap Saint Vincent. On a admis que ce succès de Napier fut obtenu grâce à des trahisons achetées. Mais ces trahisons, si elles sont probables, (car quelques navires se rendirent sans combat), ne furent point générales : le rapport officiel signale, en effet, plus de 300 tués ou blessés chez les Miguélistes, ce qui prouve que la lutte fut sérieuse.

En même temps qu'il confiait aux Anglais le soin d'organiser sa flotte, dom Pedro nommait maréchal et gouverneur de Porto un français, le baron de Solignac, qui avait fait la campagne de Portugal en 1808 sous Junot, puis en 1810 sous Masséna. Des Français, les uns francs maçons, les autres légitimistes, se trouvaient ainsi à la tête des deux armées en

Ce fut à l'un de ces derniers, le maréchal de Bourmont, qu'il confia le commandement en chef de son armée. A peine en fut-il investi, que le conquérant d'Alger ordonnait, le 25 juillet 1833, un second assaut auquel prirent part les 30.000 hommes qui cernaient la ville. La lutte dura un jour entier et fut très sanglante; les régiments de Fundao et de Villaviciosa se couvrirent de gloire, ainsi que la cavalerie, commandée par le général de la Rochejaquelein, qui fut blessé. Mais l'armée de dom Pedro, aidée des auxiliaires anglais, parvint à se maintenir dans ses positions.

Elle était, toutefois, à bout de forces, quand on vit les miguélistes lever précipitamment le siège et partir vers le sud, en ne laissant devant Porto, qu'un corps d'observation sous les ordres du général Povoas: Pendant que dom Miguel usait son armée pour reprendre une ville qu'un de ses lieutenants n'avait même pas défendue, un autre gouverneur militaire, le duc de Cardaval, venait de faire tomber Lisbonne aux mains de l'ennemi.

Parti de Terceira avec une seconde expédition forte de 2.000 hommes, le F∴ comte de Villaflor était débarqué à l'extrême sud du royaume, dans les Algarves, et s'était dirigé vers Lisbonne. Le baron de Mollelos avait marché contre lui avec 6.000 soldats; mais Villaflor, se dérobant, réussit à gagner sur Mollelos deux journées de marche et continua à s'avancer. Il rencontra et dispersa en route quelques bataillons loyalistes, et, le 23 juillet, il arrivait devant la capitale.

Ce n'était qu'un succès moral, car la situation du général constitutionnel était fort aventurée. Le maréchal de camp Telles Jordao s'était fait tuer en lui disputant le passage du Tage, mais il lui avait fait perdre un jour; le baron de Mollelos et ses 6.000 hommes accouraient à marches forcées; quant à Lisbonne, elle était facile à défendre et avait une garnison de 7.000 soldats. Villaflor et sa poignée d'aventuriers allaient se trouver pris comme dans les branches d'un étau.

A ce moment précis, la ville ouvrit ses portes et arbora le drapeau constitutionnel bleu-ciel et blanc. Villaflor croyant à un piège, refusa d'abord de s'approcher; mais bientôt il fallut se rendre à l'évidence : le duc de Cardaval, qui commandait dans Lisbonne pour dom Miguel, cédant à on ne sait quelle inspiration, avait donné à la garnison l'ordre d'évacuer

présence. Solignac, ne s'entendant pas avec dom Pedro, conserva d'ailleurs peu de temps ce commandement.

la ville, et celle-ci avait obéi, la mort dans l'âme. Quelques douzaines de francs-maçons, qui se terraient depuis trois ans, s'étaient alors avisé d'arborer le drapeau constitutionnel. Villaflor, en apprenant la vérité, se hâta d'entrer dans Lisbonne avec tout juste 16 cavaliers et 1.500 fantassins qui lui restaient; le baron de Mollelos, dont les têtes de colonnes commençaient à paraître, n'arriva que pour voir son adversaire lui échapper (43).

Pendant que dom Miguel, abandonnant le siège de Porto, s'acheminait vers Lisbonne avec la plus grande partie de ses forces, dom Pedro y accourut par mer, y amena des renforts et augmenta les fortifications de la ville. Ce fut donc, quand l'armée royale arriva, un nouveau siège à entreprendre. Dom Miguel voulut le brusquer, le 5 septembre, par un assaut que dirigea le colonel Dubreuil et qui ne réussit pas. Après quelques mois de siège régulier, la place étant exactement ravitaillée par mer par les Anglais, il fallut se résigner à battre en retraite (44).

Une victoire remportée en rase campagne, à Alcacer do Sal ne donna aucun résultat pratique. Privé de ses deux capitales, dom Miguel en fut bientôt réduit à s'installer à Santarem, où il continua la lutte avec une armée qui manquait de tout et que le choléra vint par surcroît décimer. En vain rappela-t-il à lui Povoas, laissé en observation devant Porto, en vain essaya-t-il de porter secours à la population de Lis-

(43) Il convient de rapprocher de cette curieuse évacuation de Lisbonne par le duc de Cardaval, non seulement celle de Porto par le vicomte de Santa Martha, et la reddition d'Abrantès, en 1808, devant l'armée de Junot, mais encore divers épisodes incompréhensibles de la campagne de France en 1814. On se rappelle, par exemple, que l'armée de Blücher, vaincue sur la Marne par Napoléon, fut sauvée par la capitulation du gouverneur Soissons, qui ouvrit ses portes au général prussien juste au moment où celui-ci allait succomber. La Maçonnerie, qui avait si longtemps travaillé pour Napoléon, faisait alors de son mieux pour le précipiter du trône.

(44) Si dom Miguel ne réussit à reprendre ni Porto ni Lisbonne, la raison en est que son adversaire possédait la maîtrise de la mer. Dom Miguel résolut de faire un dernier effort pour la lui disputer : sa mère Charlotte Joachine lui avait indiqué en mourant l'existence d'un trésor, enterré dans le palais de Quéluz, et lui avait recommandé de n'y avoir recours qu'au cas où sa couronne serait en péril. Pendant le siège de Lisbonne, dom Miguel se rendit une nuit à Quéluz avec deux aides de camp, prit plusieurs millions, et les confia au capitaine Elliot en le chargeant d'aller acheter des vaisseaux en Angleterre. Mais l'envoyé ne put s'embarquer que deux mois plus tard, et le sort de Lisbonne était réglé quand il fut en mesure de remplir sa mission.

bonne qui s'agitait en sa faveur ; la série des revers ne devait plus finir (45).

Pour comble de malechance, dom Miguel reçut une visite illustre : l'infant don Carlos, frère et héritier du roi d'Espagne Ferdinand VII, venait d'être frustré par la Maçonnerie espagnole, au profit de sa nièce Isabelle, de ses droits à la couronne d'Espagne. Il se réfugia auprès de dom Miguel avec une escorte de 400 cavaliers et de 1.000 fantassins. C'était attirer la foudre sur son hôte en le rendant solidaire de sa fortune. Les constitutionnels espagnols ne pouvaient plus, en effet, être rassurés quant à don Carlos tant que dom Miguel ne serait pas écrasé. Ils se hâtèrent donc de négocier une intervention avec l'Angleterre et la France, et, le 22 Avril 1834, fut conclu (entre ces deux puissances, l'Espagne et dom Pedro) le fameux traité dit de la « QuadrupleAlliance ».

La nouvelle de ce traité, qui l'obligeait à faire face à trois nouveaux adversaires formidables pour lui, parvint à dom Miguel dans la citadelle d'Evora, où il venait de s'enfermer. En même temps, une armée espagnole sous les ordres du général Rodil passait la frontière et le prenait à revers ; Villaflor resserrait le cercle autour de lui ; l'Angleterre et la France accouraient à la rescousse... Toute lutte devenait impossible contre une telle coalition : dom Miguel le comprit et, le 27 Mai 1834, il avertit ses soldats, par une proclamation, qu'il les remerciait de leur fidélité et que lui-même se résignait à l'exil pour la seconde fois.

Les adieux du roi déchu à ses troupes furent touchants. Il s'arracha à leurs regrets, puis, avec quatre-vingts fidèles, s'embarqua à Sines sur un navire anglais, qui le conduisit en Italie. Mais une poignée de ses partisans, enfermés dans la forteresse d'Elvas, bien que sans espoir de salut, refusèrent de capituler et résistèrent encore jusqu'au milieu de juin 1834. Quand ils amenèrent enfin le pavillon royal, la

(45) Le comte de Bourmont, mécontent de la façon dont il était secondé par certains généraux portugais, avait renoncé à son commandement et avait eu pour successeur Macdonald. Dom Miguel, pendant toute cette campagne, se montra admirable d'activité, de simplicité et de bravoure. Toujours le premier au feu, il avait l'équipage le plus modeste : une redingote de drap bleu à boutons d'or, barrée de l'écharpe rouge d'officier portugais. Il ne se distinguait de ses aides de camp que par son tricorne, qu'il portait une aile relevée sur le front, et non, selon l'usage, la pointe en avant. Une mule suffisait à son bagage. (*Journal d'un officier français au service de dom Miguel*, 1834)

Franc Maçonnerie internationale put pousser un soupir de soulagement : sa victoire était complète et le Portugal était reconquis par elle (46).

De cette victoire, les vainqueurs firent aussitôt l'usage que l'on pouvait attendre : Dès le 24 Mai 1834, dom Pedro avait remis en vigueur les anciennes lois de Pombal. Les couvents furent fermés, leurs biens confisqués, et les religieux soumis à tous les mauvais traitements. On s'acharna particulièrement sur le PP. Jésuites, revenus à Coïmbre au début du règne de dom Miguel. Arrêtés et chargés de chaînes, on les traîna à pied jusqu'à Lisbonne, sous un soleil torride et en les laissant manquer de tout. Arrivés épuisés dans la capitale, ils furent jetés dans un cachot de la tour Saint Julien; et on les y aurait laissé mourir de misère, comme avait fait Pombal de ses 800 Jésuites prisonniers, si le baron Mortier, ministre de France, n'était intervenu en leur faveur, au nom de la nationalité française de la plupart d'entre eux.

L'année 1834 s'acheva au milieu d'une persécution religieuse effrénée; mais dom Pedro n'était plus là pour assister aux conséquences de ses décrets, qui lui avaient valu d'être excommunié par le Saint-Siège : à peine avait-il définitivement triomphé de son frère qu'il mourait à Lisbonne, le 24 Septembre, à l'âge de 36 ans.

Sa vie avait prodigieusement servi la Maçonnerie, qui lui devait d'avoir reconquis le Portugal. Sa mort ne la servit pas moins : ce pays se trouvait, en effet, livré désormais à l'imbroglio parlementaire, auquel excellent les hommes formés dans les Loges; et ce n'était pas les 15 ans de la reine dona Maria da Gloria, dont le rôle politique fut toujours des plus effacés, qui pouvaient porter ombrage aux appétits de pouvoir des francs-maçons portugais.

(46) A peine débarqué en Italie, dom Miguel lança, de Gênes, le 20 Juin 1834, un manifeste de protestation contre l'usurpation dont il était victime. Il se fixa à Rome, où ses partisans portugais vinrent fréquemment le visiter. Il quitta plus tard Rome pour l'Autriche, y épousa, le 24 septembre 1851, la princesse Adélaïde de Lœwenstein, et se fixa à Heubach, en Bavière. Dom Miguel I[er], dont le tombeau est à Carlsruhe, succomba, le 15 Novembre 1866, à une attaque d'apoplexie; il laissait six filles et un fils : l'infant dom Miguel, né en 1853, actuellement vivant et prétendant au trône de Portugal.

Quatrième Période Maçonnique :

La dynastie de Saxe-Cobourg

La branche Ernestine de la maison de Saxe (47) a toujours manifesté une grande sympathie pour les courants hostiles à l'idée chrétienne, et elle en a parfois souffert. C'est l'Electeur de Saxe Frédéric le Sage qui, en appuyant Luther de toutes ses forces, rendit possible la Réforme en Allemagne ; c'est lui qui cacha l'hérésiarque près d'Eisenach, au château de la Wartbourg,lorsque Luther fut mis au ban de l'Empire. C'est son second successeur,Jean Frédéric,qui incarna la lutte de l'Allemagne protestante contre Charles-Quint. Et, depuis lors, on retrouve les descendants de la branche Ernestine dans tous les mouvements qui ont mis le Catholicisme en péril. En 1784, quand Weishaupt, le fondateur de l'Illuminisme, fut démasqué et obligé de s'enfuir de Bavière, c'est près d'un prince de la branche Ernestine, le duc de Saxe-Gotha, qu'il se réfugia, et celui-ci l'accueillit et le nomma conseiller aulique (48).

Il semble que la Franc-Maçonnerie ait voulu payer sa dette de reconnaissance à cette maison souveraine sous forme d'une moisson de couronnes. Les descendants des ducs de Saxe-Cobourg, collatéraux et héritiers (après 1825,) des ducs de Saxe-Gotha, et issus comme eux de la branche Ernestine, se sont vu, en effet, successivement appeler sur quatre trônes : ceux d'Angleterre, de Belgique, de Portugal et de Bulgarie ; et il n'eut tenu qu'à l'un d'eux d'occuper également celui d'Espagne, qui lui fut offert avec la main d'Isabelle II (49).

Le trône de Portugal fut le second de ceux qui échurent à la maison de Saxe-Cobourg. Le F.·. de Palmella (que dom Pedro, avant de mourir, venait d'élever à la dignité de duc)

(47) On donne les noms de branche Ernestine et de branche Albertine aux descendants respectifs des ducs Ernest et Albert, qui, en 1485, se partagèrent la Saxe. Ces branches se sont elles-mêmes souvent subdivisées. A la branche Ernestine, qui était l'aînée, appartenait la dignité électorale. Charles Quint la lui enleva, en 1547, après la bataille de Mulhberg, pour la punir de son constant attachement à la Réforme; et il en investit la branche Albertine (devenue définitivement catholique en 1697) dont descend le roi de Saxe actuel. La maison ducale de Saxe-Cobourg-Gotha est une des subdivisions de la branche Ernestine.

(48) Weishaupt, dont les doctrines avaient si largement contribué à mettre en feu l'Allemagne et la France, mourut paisiblement à Gotha en 1822.

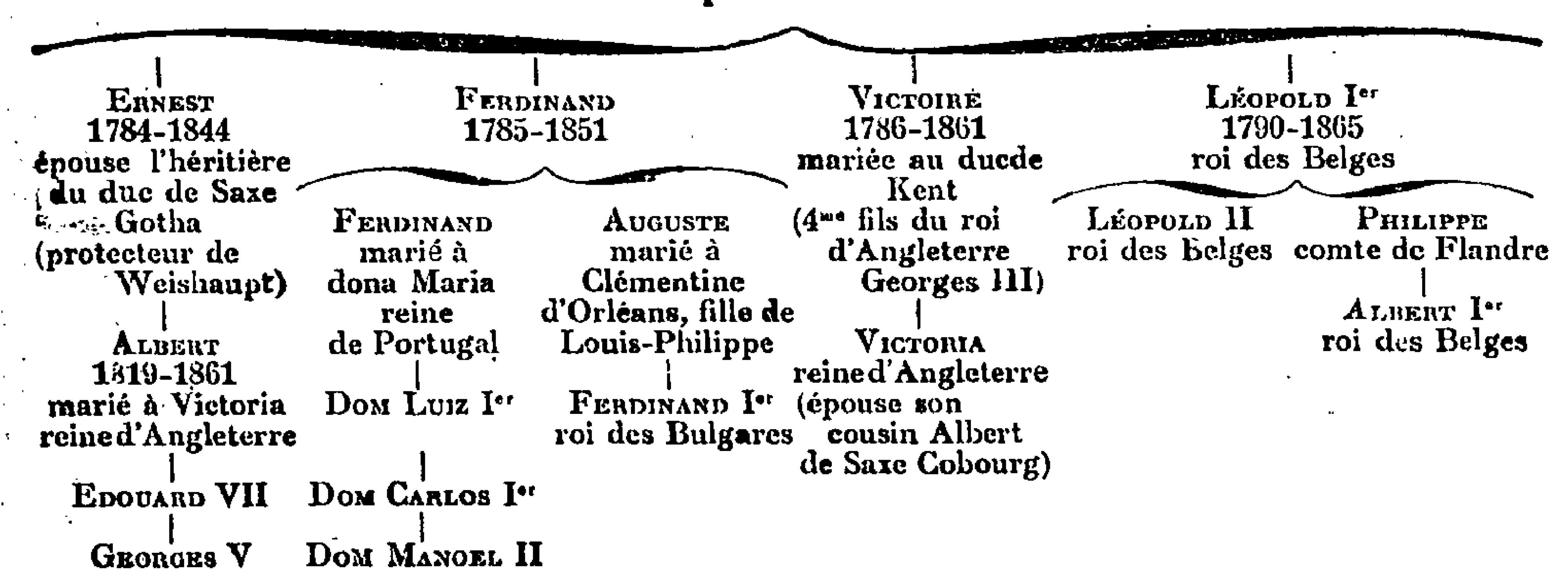
(49) Un grand nombre de filles de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha

avait négocié le mariage de la reine dona Maria avec le duc de Leuchtemberg (fils du prince Eugène de Beauharnais). Mais celui-ci mourut deux mois après son arrivée au Portugal. Le ministère maçonnique tourna alors ses yeux vers le prince Ferdinand de Saxe Cobourg, neveu du roi des Belges, et ce nouveau mariage fut conclu le 9 Décembre 1835. C'est de lui qu'est issue la dynastie de Portugal qui vient d'être détrônée, dynastie qui est Bragance de nom, mais saxonne de fait (50).

Nous n'entendons pas raconter ici l'histoire du Portugal sous dona Maria et Ferdinand de Saxe-Cobourg, non plus

ont également contracté des alliances royales. Voici le tableau généalogique des rois de la maison de Saxe-Cobourg.

François, duc de Saxe-Cobourg
† en 1806



(50) La dynastie de Bragance, dont le dernier représentant direct a régné sur le Portugal en la personne de dom Miguel descend du fondateur de la monarchie portugaise, le comte Henri de Bourgogne.

Ce dernier était d'origine capétienne : son grand père, le duc Robert de Bourgogne, était petit fils d'Hugues Capet et fils de Robert le Pieux, roi de France. Venu en Espagne avec son cousin germain Raymond (qui devint comte de Galice), et une nombreuse suite de chevaliers français, le comte Henri de Bourgogne fut le compagnon du Cid et rendit de si grands services au roi de Castille, Alphonse VI, que celui-ci lui fit don, en 1095, de la province située entre le Minho et le Douro, qui avait été récemment conquise sur les Maures. Henri de Bourgogne continua la conquête pour son propre compte, et son fils Alphonse Ier, après la victoire d'Ourique (1130) se fit proclamer roi de Portugal par les Cortès assemblés à Lamégo.

La branche aînée de la dynastie bourguignonne, commencée en 1095 avec le comte Henri, s'éteignit en 1383 avec Ferdinand Ier. La couronne passa alors à une branche cadette, celle d'Aviz, qui donna huit rois au Portugal et le porta au plus haut degré de prospérité (1385-1578). Puis, après la mort du dernier roi de cette branche, le Cardinal Henri, ce furent pendant soixante années la conquête et la domination espagnole (1580-1640).

En 1640, une conspiration heureuse, ourdie par Pinto, rendit l'indépendance au Portugal et plaça sur le trône le duc Jean de Bragance, dernier rejeton du vieil arbre royal : il descendait, en effet, d'Alphonse, fils naturel du roi Jean Ier, fait duc de Bragance en 1442. C'est cette branche

que sous leurs deux fils : dom Pedro V, qui règna de 1853 à 1861, et dom Luiz Ier, qui succéda à son frère (1861-1889). Qu'il nous suffise de signaler que pendant cette période d'un demi-siècle la Franc Maçonnerie a régné en Portugal, quel qu'ait été le personnel au pouvoir. Le caractère sans consistance des souverains qui se succédèrent sur le trône, de 1834 à 1889, permit toutes les convulsions politiques et toutes les usurpations de la secte.

Tour à tour, les libéraux, ou chartistes, et les démocrates, ou ultras, se disputèrent le ministère, s'injurièrent ou se battirent — car on compta plus de dix insurrections ou tentatives d'insurrections, (sans parler des prises d'armes infructueuses auxquelles se livrèrent, de 1836 à 1846, les partisans de dom Miguel). Mais quelles que fussent leurs divisions intestines, les politiciens sortis des Loges restèrent d'accord sur un point : la nécessité d'abaisser la religion catholique, de la réduire à n'être plus qu'un mot vide de sens. Et comme les FF.·. Palmella et Villaflor, vieillis, eurent pour principaux successeurs à la tête du gouvernement le F.·. marquis de Loulé grand-maître de la confédération Maçonnique portugaise, ou les FF.·. maréchal Saldanha, et Mendès-Léal, hauts maçons eux aussi, la sinistre tâche ne fut pas un instant interrompue

Cet abaissement du catholicisme en Portugal était déjà réalisé par la destruction complète du clergé régulier, opérée après la chute de dom Miguel. On tolérait un seul couvent de Franciscains, dans une province éloignée, pour l'envoi de missionnaires aux colonies ; mais il était interdit aux Pères qui l'habitaient de se montrer publiquement avec leur froc. D'autre part, la Franc-Maçonnerie, et une Ligue fondée sous son inspiration, l'*Association patriotique*, tinrent la main à ce

qui a régné sans interruption jusqu'à la chute de dom Miguel et l'avènement des Saxe-Cobourg.

La maison de Bragance est, on le voit, un rameau détaché du vieux tronc capétien et elle tire son origine de Robert le Fort, comme la maison de France. Si lointaine que soit cette origine, la croisade française qui provoqua, il y a huit cents ans, la création du royaume de Portugal, a cependant laissé des traces dans les mœurs et jusque dans le langage des Portugais .Malgré l'éloignement plus grand, leur idiome compte plus de mots d'origine française que l'espagnol, et la construction des phrases si différente dans les autres langues latines, est là-bas semblable à la nôtre. Enfin, les plus anciennes familles de la noblesse portugaise ont des devises et des cris d'armes en français, et la loi salique y fut appliquée pour la succession au trône jusqu'à l'usurpation de 1834.

que de nouvelles congrégations ne fussent pas formées (51).

En 1857, une quinzaine de sœurs de Charité françaises, avec deux prêtres Lazaristes pour aumôniers, s'établirent à Porto et à Lisbonne, où on les appelait pour soigner des malades et instruire des jeunes filles pauvres. La fièvre jaune sévissait alors et deux des religieuses y succombèrent en s'empressant autoure des fiévreux. Mais leur exemple suscita des dévouements, et les deux communautés furent entourées du respect et de l'affection du peuple. Il n'en fallut pas davantage pour surexciter la fureur maçonnique. Dès l'année suivante, une violente campagne fut commencée par les Loges et l'*Association patriotique* pour obtenir l'expulsion des sœurs de Charité (52).

Les moyens employés furent ceux dont la Maçonnerie se sert toujours en pareille circonstance. Des calomnies infâmes furent mises en circulation, la presse anticléricale s'en empara, et, pour leur donner corps, les Loges préparèrent un scandale: des filles de mauvaise vie devaient être revêtues de l'habit de Sœurs de Charité et jouer un rôle dans une comédie réglée à l'avance. Une indiscrétion fit tout découvrir et le premier ministre, le F.·. marquis de Loulé, dut temporiser (53). Mais, le 11 Mars 1862, le F.·. Mendès Léal fit voter aux Cortès une loi rendant impossible le fonctionnement sur le

(51) *L'Association patriotique* a joué pendant longtemps, au Portugal, le rôle que joue aujourd'hui la *Ligue de l'Enseignement* en France et qu'a joué l'*Association libérale* en Belgique : celui de groupement indépendant en apparence, étroitement subordonné à la Maçonnerie en fait, et lui servant de rabatteur.

La Franc-Maçonnerie s'était alors, au Portugal, subdivisée en plusieurs obédiences rivales. En 1840, on en compte jusqu'à neuf, qui se chamaillaient volontiers et n'étaient guère d'accord que sur la question religieuse. En 1859, ce nombre était tombé à cinq. En 1867, la plus puissante et la plus ancienne des obédiences, le Grand Orient Lusitanien, commença un mouvement de fusion qui mit fin à l'éparpillement des forces maçonniques, en créant le « Grand Orient Lusitanien-Uni », dont le F.·. comte de Paraty fut Grand-Maître, et le F.·. Mendès Léal Grand-Maître honoraire *ad vitam*. De 1834 à 1889, l'effectif de la Maçonnerie portugaise des divers rites fut constamment d'une centaine de Loges, avec 4 à 5.000 maçons. Cet effectif a plutôt diminué depuis lors.

A noter cette particularité que beaucoup de Loges espagnoles étaient rattachées à l'une des obédiences portugaises, ce qui explique les facilités que rencontra le complot maçonnique de 1872 qui visait à l'unification de la Péninsule sous une république ibérique.

(52) Voir un ouvrage imprimé à Lisbonne en 1863 : *La Question des sœurs de Charité en Portugal* (d'après la presse et les documents officiels).

(53) Cette temporisation, jugée intempestive par ses FF.·., lui coûta le maillet de Grand Maître. Il ne fut pas réélu et l'un des plus violents députés aux Cortès, M. Jose Estevâo, le remplaça à la tête de la confédération maçonnique.

sol portugais des congrégations étrangères aussi bien que des nationales. Le roi dom Luiz Ier dut écrire une lettre autographe à l'impératrice Eugénie pour demander, par son intermédiaire, au gouvernement français de rappeler les Sœurs de Charité, et il ne resta à Lisbonne que les quelques gardes-malades de l'Hôpital Saint Louis des Français. Ce fut, avec le couvent de missionnaires dont nous avons parlé, la seule congrégation tolérée au Portugal.

Il n'était pas aussi facile de détruire les Confréries religieuses et Tiers-Ordres, puissant moyen de propagande catholique qui, à certaines époques, a donné les résultats les plus séduisants (54). Quoique bien déchus de leur ancienne splendeur, Tiers-Ordres et Confréries étaient encore une force au Portugal. La secte imagina de les paralyser, et, pour cela, de leur faire nommer des Directeurs francs-maçons. Ainsi fut fait, et la Franc-Maçonnerie y trouva tout profit, car les associations en question étaient titulaires de fondations considérables, qui furent promptement détournées du but des donateurs (55).

Enfin, le clergé régulier fut, lui aussi, l'objet des entreprises de la secte. Le Saint Siège avait excommunié dom Pedro, en 1834, quand il ferma tous les couvents portugais: le gouvernement de dona Maria en prit texte pour mettre l'épiscopat du royaume dans l'impossibilité de communiquer avec Rome; et, en fait, cet épiscopat resta sans rapports avec la Papauté jusqu'à la convention de 1852. On en profita pour transformer son esprit par des nominations scandaleuses, dont les résultats se firent jour après le rétablissement des rapports : malgré les appels du Saint Siège aucun prélat portugais ne répondit aux convocations adressées par Pie IX à l'épiscopat universel, et le grand Pape s'en plaignit, le 8 Juillet 1862, dans un bref adressé au Patriarche de Lisbonne et aux évêques :

(54) On connait la célèbre lettre du chancelier Pierre des Vignes à l'empereur Frédéric II, dans laquelle il rend le Tiers Ordre de Saint François responsable des pertes d'une foule de villes, qui, en Italie, s'étaient déclarées pour les Guelfes et la Papauté contre les Gibelins et l'Allemagne. D'autre part, on admet généralement que la propagande de Sainte Colette de Corbie, la réformatrice des Clarisses, fut, au début du XVe siècle, un des éléments de la résistance à l'invasion anglaise.

(55) Une manœuvre analogue a été exécutée par la Franc-Maçonnerie brésilienne. Depuis la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, le culte catholique a été soumis, au Brésil, à un régime administratif qui a beaucoup de rapport avec celui des cultuelles que rêvait Briand. Le temporel de la plupart des églises brésiliennes se trouve ainsi à la merci d'administrateurs pour la plupart francs-maçons.

Au milieu des amertumes si nombreuses et si excessives qui nous oppriment (disait le Saint Père) nous ressentons plus vivement la douleur que nous cause le déplorable état ou se trouvent dans ce royaume de Portugal les choses relatives à la religion catholique et à l'Eglise. Cet état nous est connu d'une manière certaine **et aucun témoignage public n'est venu prouver que vous ayez apporté dans l'accomplissement de votre charge épiscopale la vigilance et l'énergie nécessaires en tout temps, mais surtout aujourd'hui...**

Enumérant ensuite les maux dont souffrait l'Eglise de Portugal, Pie IX déplorait le relâchement de la discipline ecclésiastique, la négligence des curés à remplir les devoirs de leur ministère, les entreprises du pouvoir civil sur les droits de l'Eglise et la faiblesse des dignitaires de celle-ci. Il reprochait amèrement à l'Episcopat portugais, non seulement de s'être abstenu en bloc de venir à Rome quand il avait été convoqué, mais encore d'avoir laissé l'invitation sans réponse (56).

Ce document si grave n'émut guère les évêques portugais. La raison en était que beaucoup d'entre eux appartenaient à la Franç-Maçonnerie. Politiciens pour la plupart, ces hommes, après une longue carrière politique ou administrative, sollicitaient les ordres sacrés sans autre titre à en être revêtus que leur caractère de célibataires ou de veufs. Puis, ils briguaient du ministère au pouvoir l'octroi d'un diocèse. Leur dignité nouvelle ne changeait rien à leur vie, souvent déplorable, à leurs tendances et à leurs affiliations Certains d'entre eux ne faisaient point mystère de leur qualité maçonnique, et l'on en vit un qui, sur le point de mourir, refusa les derniers sacrements (57).

(56) *Histoire universelle de l'Eglise, de Rorhbacher,* continuée par Chantrel; *Annales ecclésiastiques*, p. 492.

(57) Cité par le R. P. dom Besse dans la *Gazette de France*, Février 1908.

A lire aussi ce passage des *Lettres d'Italie*, de M. de Laveleye, p. 276: « La situation du Portugal est unique en Europe. Non seulement, on ne « voit pas un moine, ni noir ni blanc, mais pas même de prêtres semble- « t-il, parce qu'ils ne portent pas de soutane. Les curés de campagne « sont très pauvres. Ils vivent maigrement, souvent de la table d'une « bonne âme tendre. Aucun esprit de propagande ou de domination ne « les anime. Ils sont indifférents en matière de religion... Ils sont même « libéraux (anti catholiques) à l'occasion. Quand je visitai le Portugal, « le parti libéral était au pouvoir et le président du Conseil était un pré- « lat : l'évêque de Viseu ! Je le vis encore à la Chambre des Députés, « répondant à une interpellation, en redingote, la main dans la poche, « l'air goguenard, le teint chaud et débordant de vie. Quand il s'était « rendu au Concile pour voter sur l'Immaculée Conception, il s'était fait « accompagner de deux nièces jeunes et jolies. C'était sans doute pour « mieux approfondir la question en s'éclairant de leurs lumières. On « trouva à Rome que c'était y apporter trop de soins et de scrupules; « mais il ne céda pas. »

Dès le début de son pontificat, Léon XIII essaya de réagir contre le mal dont Pie XI s'était plaint si amèrement. Il refusa positivement, en 1869, d'agréer pour évêque l'abbé Ayres de Gouvéia. Professeur de droit ecclésiastique à l'Université de Coïmbre, puis ministre d'Etat, l'abbé Ayres de Gouvéia était franc-maçon militant de la loge *Liberta*, de Coïmbre. Il se vantait publiquement de son grade de Rose-Croix et se livrait, dans sa chaire universitaire, à des diatribes anticatholiques. Le refus du Saint Siège de l'agréer n'en amena pas moins une tension avec le gouvernement de dom Luiz Ier (58). Cette tension s'aggrava, en 1882, quand cinq autres candidats de même farine furent refusés en bloc par le Saint Siège.

Un tel épiscopat permet de supposer dans quel état se trouvait la masse du clergé. Celui-ci était en proie à une démoralisation extrême. Les séminaristes menaient la vie d'étudiants. Devenus prêtres, la messe du matin expédiée, ils fermaient l'église, revêtaient des habits laïques et allaient à leurs affaires. Bien que le port de la soutane ne fut nullement interdit, il était anormal de rencontrer un prêtre qui en fut revêtu. Quand Mgr Netto, missionnaire d'Afrique et évêque franciscain, devint Patriarche de Lisbonne, il entreprit de réagir contre ces déplorables habitudes et se heurta à une résistance unanime. Se fâchant, il en fut réduit à déclarer qu'aucun prêtre ne serait admis en sa présence s'il ne portait l'habit ecclésiastique. Mais tout ce qu'il obtint fut que ceux qui avaient affaire à lui endossèrent leur soutane chez le concierge de son palais avant de se présenter (59).

Outre ces causes générales de déchéance, il faut tenir compte de l'autorité directe que le gouvernement exerçait sur l'ensemble du clergé. La nomination des curés appartenait, en effet, non aux évêques, pourtant peu suspects, mais directement au ministère, qui nommait les candidats les moins atteints de « cléricalisme »... En conséquence, une émulation dans le sens le plus malsain régnait du haut en bas de la hiérarchie ecclésiastique. Et il est providentiel qu'un tel état de choses n'ait pas réussi à éloigner du catholicisme la masse du peuple portugais, dont la foi, mêlée de quelques croyances superstitieuses, n'en resta pas moins très vive.

(58) Voir *Documentos e reflexoes*, par l'abbé Amaro. Cité par Deschamps, *Les Sociétés Secrètes et la Société*, III, 275.
(59) Dom Besse, *op. cit.*

C'est sur cette persistance de la foi populaire que devait s'appuyer la renaissance du culte catholique, que l'excès même des maux faisait prévoir prochaine.

Cette renaissance commença à se dessiner à partir de la fin du règne de dom Luiz Ier, qui fut plutôt un roi faible qu'un roi persécuteur. S'il sanctionna, en 1867, la vente des biens du clergé, s'il se laissa entraîner dans la série de conflits avec le Saint Siège auxquels nous faisons allusion plus haut, ce fut surtout la faute de la Constitution, qui faisait de lui un exécuteur passif des volontés de Cortès maçonniques. Ses sentiments privés l'orientaient plutôt vers une politique catholique et vraiment royale. Il sentait confusément, d'ailleurs, que sa maison n'avait été placée sur le trône de Portugal que parce que la Maçonnerie, en 1834, ne pouvait songer à proclamer la République; mais que cette dernière était le but que se proposaient les politiciens libéraux. La découverte, en 1872, d'un complot un peu prématuré, ourdi dans quelques loges portugaises en vue d'unifier la péninsule ibérique sous un gouvernement républicain (60), avait édifié dom Luiz Ier sur les projets de ceux qui l'entouraient. Aussi, pencha-t-il, pendant ses dernières années, vers la réaction, mais vers une réaction timide, conforme à son caractère et à son impuissance.

Une des manifestations de cette réaction fut le mariage de son fils aîné, l'infant dom Carlos, avec la princesse Amélie de Bourbon-Orléans, fille du comte de Paris (61). Peu de nouvelles furent aussi mal accueillies par la Maçonnerie internationale que celle de cette union royale. Les fêtes célébrées à Paris pour les noces de la fille du prétendant à la couronne de France avaient eu un tel retentissement et engendré de telles espérances que le Parlement français se hâta

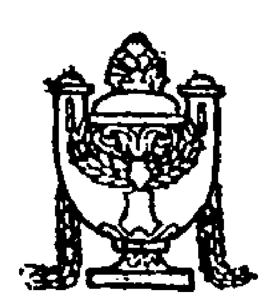
(60) Il est à noter que M. Théophile Braga, chef du gouvernement provisoire créé par la Révolution d'octobre dernier, a été l'un des plus ardents propagandistes de cette idée d'une République fédérative ibérique.

(61) Le mariage de l'infant dom Carlos et de la princesse Amélie fut célébré à Paris, le 15 Mai 1886. Le nombre des notabilités de la politique, de l'aristocratie, des sciences et des arts qui y assistaient porta ombrage au gouvernement républicain — déjà ébranlé par les élections de l'année précédente, qui avaient envoyé 200 monarchistes à la Chambre. Le 27 mai, le garde des sceaux Demôle déposa sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant expulsion des Princes. Il fut voté le 22 Juin de la même année.

de voter les lois d'exil contre les Princes. En Portugal, la secte accueillit avec hostilité la future reine, que l'on savait très catholique et dont on redoutait l'influence. On sait, d'ailleurs, de quelle haine la Franc-Maçonnerie, héritière des Sociétés secrètes du Moyen-Age, a toujours poursuivi cette maison de France qui sauva, un peu rudement, la Chrétienté du complot templier.

Les craintes de la Maçonnerie portugaise n'étaient pas chimériques : on le vit bien quand l'infant dom Carlos succéda, en 1889, à son père dom Luiz.

(A suivre). Flavien BRENIER.



ERRATA

Dans le premier article de cette série (novembre 1910).

p. 21, l. 21, au lieu de : « palais d'Adjuda », lire « palais d'Ajuda ».

p. 28, l. 3 de la note (24), au lieu de : « *septième Cours Esotérique*, année 1898 », lire : « *septième Cours Esotérique*, année 1908 ».

p. 32, l. 33, au lieu de : « Le mouvement avait échoué », lire : « L'insurrection avait échoué ».

p. 33, l. 5, au lieu de : « secondé par le général Pamplona, il réunit des troupes », lire : « Il réunit des troupes »

p. 35, l. 34, au lieu de : « se contenter d'une monarchie », lire : « se contenter d'une minorité ».

p. 36, l. 25, au lieu de : « le baron de Mallelos », lire : « le baron de Mollelos ».



Le Bouledogue de Robespierre



Dès qu'on aborde l'étude du plus petit drame de la Révolution, on y trouve l'influence, toujours pernicieuse, du Comité de sûreté générale et du Comité de salut public. Il n'est peut-être pas inutile de jeter un coup d'œil rapide sur l'organisation de ces deux bureaux et sur leurs pouvoirs respectifs.

Le décret rendu par la Convention nationale le 14 frimaire an II (5 décembre 1793) définit ainsi leurs attributions :

« Tous les corps constitués et les fonctionnaires publics sont mis sous l'inspection immédiate du *Comité de Salut public*, pour les mesures de gouvernement et de salut public, conformément au décret du 19 vendémiaire ; et pour tout ce qui est relatif aux personnes et à la police générale et intérieure, cette inspection appartient au *Comité de sûreté générale* de la Convention, conformément au décret du 7 septembre dernier.

« La surveillance active, relativement aux lois et mesures militaires, aux lois administratives, civiles et criminelles est déléguée au conseil exécutif, qui en rendra compte par écrit tous les dix jours, au *Comité de salut public*, pour lui dénoncer les retards et les négligences dans l'exécution des lois... ainsi que les violations de ces lois et de ces mesures et les agents qui se rendront coupables de ces négligences et de ces infractions.

« Chaque ministre est, en outre, personnellement tenu de rendre un compte particulier et sommaire des opérations de son département, tous les dix jours, au *Comité de salut*

public et de dénoncer tous les agents qu'il emploie et qui n'auraient pas exactement rempli leurs obligations.

« A Paris, afin que l'action de la police n'éprouve aucune entrave, les comités révolutionnaires continueront à correspondre directement et sans aucun intermédiaire avec le *Comité de sûreté générale* de la Convention. Le droit d'ordonner l'élargissement des citoyens arrêtés appartient exclusivement à la Convention nationale, aux *Comités de salut public* et de *sûreté générale*.

« Le *Comité de salut public* est particulièrement chargé des opérations majeures en diplomatie. La Convention se réserve la nomination des généraux en chef des armées de terre et de mer; quant aux autres officiers généraux, les ministres de la guerre et de la marine ne pourront faire aucune promotion sans en avoir présenté la liste ou la nomination motivée au *Comité de salut public*, pour être par lui acceptée ou rejetée.»

Le pouvoir des comités était, comme on le voit, à peu près illimité. Ses membres se trouvaient maîtres absolus de l'esprit public et de la force publique. Par la délation, l'intimidation, l'oppression, ils pouvaient donner libre cours à leurs instincts ambitieux, à leur soif de dominer.

Le Comité de sûreté générale datait de l'origine même de la Révolution. Dès juillet 1789, l'Assemblée constituante créait un comité d'information ou de surveillance auquel, le 30 mai 1792, l'Assemblée législative donna le nom de *Comité de sûreté générale*. Il se composait de vingt-quatre membres, réduits, le 21 janvier 1793, à douze : Bazire, Lamarque, Chabot, Ruamps, Maribou-Montaut, Tallien, Legendre, Bernard, Rovère, Ingrand, Jean Debry, Duhem. Le 9 avril, entrèrent Cavaignac, Brival, Lanot, Carrier, Legris et Maure.

Après le 31 mai, la composition du Comité subit de fréquents changements, jusqu'au 14 septembre 1793, où la Convention décréta que ses membres seraient élus sur une liste présentée par le Comité de salut public, afin d'éviter entre les deux bureaux des luttes de rivalité qui n'en furent point, pour cela, diminuées.

Le *Comité de sûreté générale* était particulièrement chargé :

« 1° De surveiller à Paris les ennemis de la chose publi-

que et de les interroger lorsqu'ils étaient arrêtés, pour découvrir les complots, leurs chefs et leurs agents ;

« 2° De rechercher et de poursuivre partout les fabricateurs de faux assignats ;

« 3° De faire arrêter ceux qui lui étaient dénoncés comme agents des cours étrangères et tous ceux qui troublaient, de quelque manière que ce fût, l'ordre public ;

« 4° Enfin, de surveiller également ceux qui se trouvaient compris dans la *liste civile*, c'est-à-dire dans la liste des hommes vendus au ci-devant Roi » (1).

Au surplus, un décret du 2 octobre 1792 autorisait le comité à se faire rendre compte des arrestations opérées après le 10 août, à se faire représenter la correspondance des personnes arrêtées et généralement toutes les pièces tendant à prouver soit leur innocence, soit leur culpabilité.

Au début de 1794, le *Comité de sûreté générale* siégeait au ci-devant hôtel de Brienne et se composait des citoyens Guffroy, Vadier, Vouland, Panis, La Vicomterie, Moïse Bayle, David, Amar, Barbeau-Dubarran, Jagot, Louis (du Bas-Rhin), Ruhl, — noms qu'il faudrait écrire en caractères de sang dans l'histoire de la Révolution.

Sous prétexte, en effet, de veiller à la sûreté de l'Etat, ces misérables n'avaient d'autre souci que de molester les honnêtes gens, d'envoyer à l'échafaud ceux qu'ils appelaient « les riches », afin de s'emparer impunément de leurs dépouilles et de servir leurs haines personnelles. La Convention fut elle-même victime de la fureur des comités, qu'elle avait créés, et qui la décimèrent, après l'avoir tyrannisée de leur zèle farouche. A chaque page, quand on feuillette les Annales de la sanglante Terreur, on découvre quelque nouveau crime de ces pourvoyeurs de la guillotine.

Entre tous, le plus acharné peut-être à imposer son néfaste despotisme et à poursuivre l'accomplissement de cette œuvre destructive fut le citoyen Héron, surnommé le *Bouledogue de Robespierre*.

Ce Héron avait été fort riche. Né le 15 mars 1746, à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine) il était, depuis 1764, officier de marine, quand en 1785, il fit voile, à bord du *Sartines*, pour Cuba où les banquiers Vandeniver l'avaient chargé de recouvrer une créance d'un million de piastres, prêtées par

(1) *Almanach national de l'an II de la République une et indivisible.*

eux, deux ans plus tôt, au gouvernement de la Havane. Héron revint sans la traite et sans les fonds. Devant l'étonnement bien naturel des banquiers, il fut pris d'une sorte de folie furieuse, que les événements révolutionnaires rendirent réelle et chronique. Avait-il volé ? peut-être. Il accusera plus tard sa femme, coquette et frivole, de lui avoir fait dérober par de mystérieux ennemis, — pendant qu'il la surprenait en flagrant délit d'adultère, — toute sa fortune : 800.000 frcs, en effets de la Caisse d'Escompte, et les titres de propriété de sa métairie du Bas-Marais. Il en gardait à son épouse une inaltérable rancune.

Héron trouva dans la Révolution un moyen de rétablir ses affaires, et de fait, le massacre des prisonniers amenés d'Orléans à Versailles, ceux des prisons de Paris, les 2 et 3 septembre 1792, lui fournirent un appréciable butin. Il était alors le lieutenant de Maillart, dit *Tape-dur* et de Leseur, dit *Tête-ronde*, qui devaient bientôt le reconnaître pour leur maître incontesté.

Héron atteignit le faîte des honneurs et le suprême degré de sa puissance quand, au début de 1793, les membres du comité de sûreté générale le nommèrent leur agent général, avec mission de surveiller, à leur profit, Robespierre et le comité de salut public. Le choix pouvait être bon : Héron possédait l'âme d'un mouchard. Par malheur, il professait une admiration sans borne pour le génie du sensible Maximilien. Il trahit à son profit ses patrons ; c'est-à-dire qu'il fit céder le devoir devant ses sentiments et son intérêt ; mais il agit avec assez d'adresse pour ne point donner de soupçons à qui le payait et nous verrons même que son attachement de bouledogue n'allait point au delà des limites imposées par la prudence.

Si donc, notre fieffé coquin, fourbe comme un valet sans pudeur, mérita le surnom de *Bouledogue de Robespierre*, — moins poétique que celui de Barère, l'*Anacréon de la guillotine*, et qui fait pendant à celui de Hanriot, cet autre fervent de Maximilien, que les blanchisseuses du Faubourg Marceau appelaient aimablement la *Bourrique à Robespierre* (1), — ce fut plutôt pour l'appétit de ses terribles mâchoires que pour sa fidélité canine. Au surplus, ses instincts naturels

(1) Ce surnom de Hanriot et ses habitudes d'intempérance ont donné naissance à l'expression populaire : « *soûl comme la bourrique à Robespierre* ».

étaient davantage d'un limier que d'un chien de garde. Il suffisait que Robespierre jetât dans la Convention le nom d'un ennemi, pour qu'aussitôt Héron prît la voie, se lancât sur la piste, qu'il ne lâchait plus jusqu'à l'heure de sonner l'hallali du suspect, transformé en coupable puis en victime par un tour de sa façon.

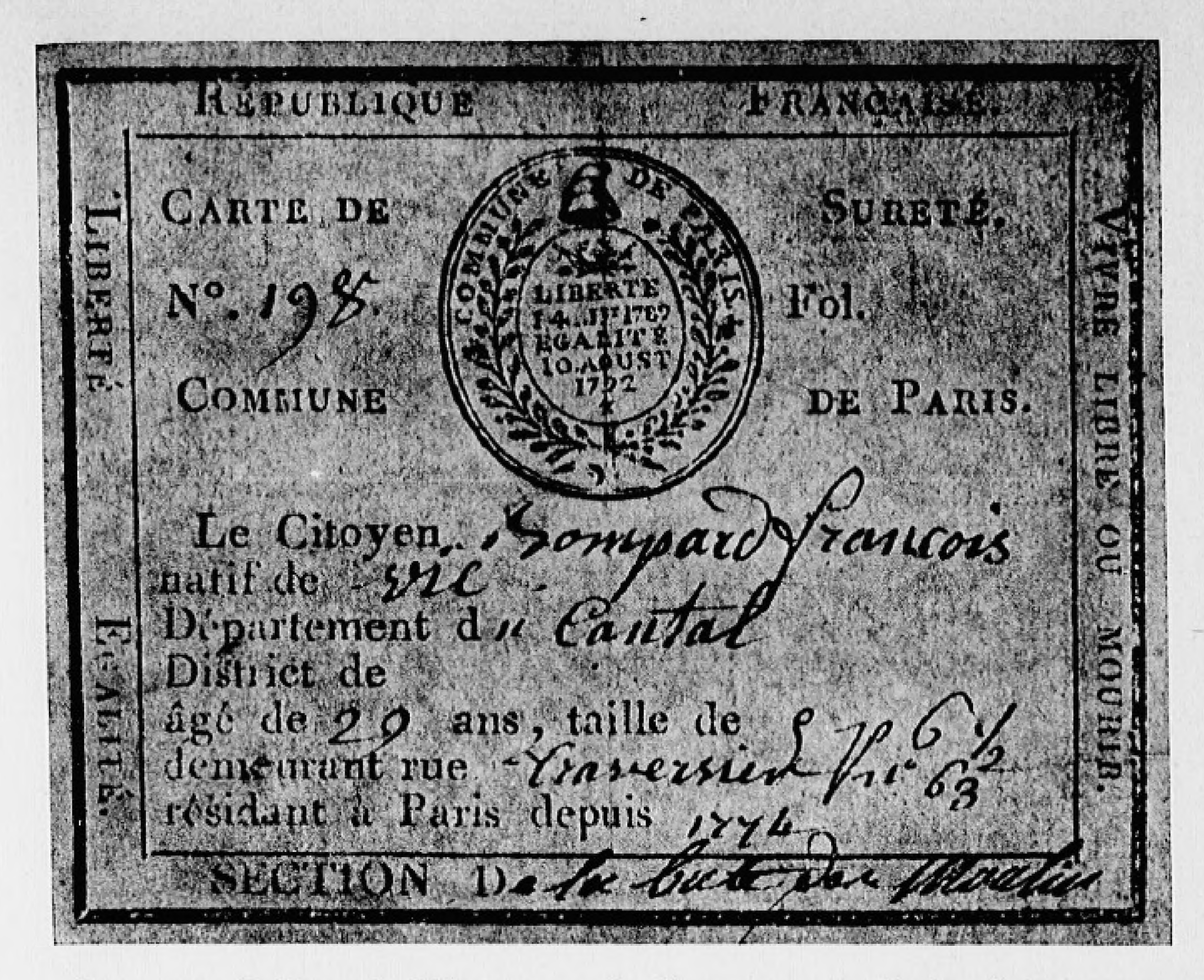
Officiellement, Héron s'appelait *le Chef*, tout simplement Il avait sous ses ordres tout une armée, non point de guerriers en vérité, mais d'espions et de tire-laines. C'était d'abord, un trio de sacripants, que Héron hébergeait dans son propre logis de la rue Saint-Florentin : Baptiste Mallet, son domestique, Pillet, son secrétaire et Duchesne, son exécuteur des basses œuvres et coupe-jarret émérite ; c'était encore Maillart et Leseur, rue de la Verrerie 98 ; Coulongeon, qui tenait boutique d'écrivain public proche le comité de sûreté générale; l'imprimeur Martin; un nommé Schmitz, placé par Héron comme concierge à la maison d'arrêt Talaru, et qui s'ingéniait consciencieusement à tourmenter ses pensionnaires; un huissier nommé Toutin; le citoyen Bonjour; d'autres aigrefins de moindre envergure.

Chacun de ces lieutenants avait à son tour, sous ses ordres, une troupe de bandits, répandus dans tout Paris, espionnant, dénonçant, rançonnant ; de sorte que, pareil à Cerbère aux trois têtes et aux six prunelles, Héron avait l'œil partout.

Des trois membres de son état-major, Mallet, le domestique, dénonçait; Pillet, le secrétaire, rédigeait, et Duchesne exécutait.

Héron, — *le Chef*, — s'était composé une manière d'uniforme. Avant de se rendre au Comité de sûreté générale, toujours accompagné de deux séïdes, il s'affublait d'un ceinturon de cuir blanc, où pendait un couteau de chasse ; il plaçait deux pistolets dans les poches de sa redingote, deux autres plus petits à sa ceinture, avec un poignard respectable et un stylet plus modeste (1). Il est remarquable que ces brutes ont fort rarement le sentiment du ridicule. Héron, d'ailleurs, n'était point brave et peut-être que la couardise

(1) Cf. SENART, *Mémoires sur les comités de la Convention*. — Ces mémoires contiennent des exagérations et des médisances; mais nous les avons scrupuleusement vérifiés en ce qui concerne Héron et nous pouvons en garantir l'exactitude. Nous donnerons, d'ailleurs, nos références au cours de cet article.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — VIVRE LIBRE OU MOURIR.

CARTE DE SURETÉ.

N°. 198. Fol.

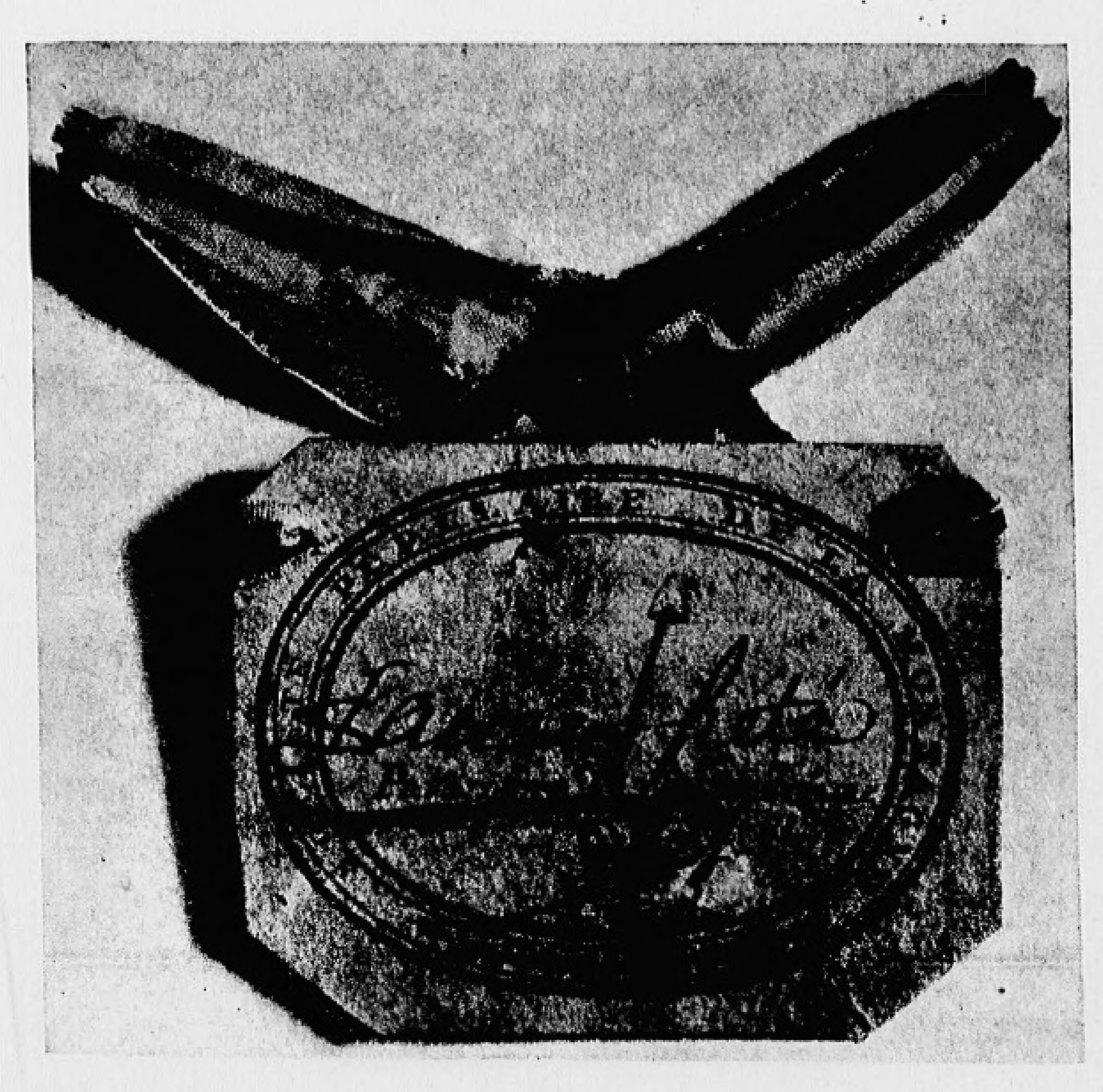
COMMUNE DE PARIS.

COMMUNE DE PARIS — LIBERTÉ 14 JUIL 1789 ÉGALITÉ 10 AOUST 1792

Le Citoyen Bompard François
natif de Vic
Département du Cantal
District de
âgé de 29 ans, taille de 5 p. 6 1/2
demeurant rue Traversière N° 63
résidant à Paris depuis 1774

SECTION De la butte des Moulins

La carte de Sureté, délivrée par la Commune de Paris, était une manière de passe-port indispensable à quiconque voulait circuler dans Paris et avoir quelque chance de coucher le soir dans son lit, — chance bien aléatoire, d'ailleurs.



Carte de membre de la Société populaire de la Montagne. Cette Société avait des filiales partout en province, et gouvernait, sous l'œil des Comités, avec plus d'autorité que la Convention elle-même.

se mêlait chez lui à la forfanterie pour le décider à transporter un arsenal.

C'était, au reste, si j'ose dire, sa tenue d'apparat. Il en prenait une plus effacée, — et le coutelas disparaissait alors sous l'habit, — pour se rendre aux conciliabules quotidiens qu'il avait avec Robespierre, dans un appartement secret du pavillon de l'Egalité (ci-devant pavillon de Flore), aux Tuileries, où le Comité de salut public tenait ses séances nocturnes. Rien ne transpirait de leurs entretiens ; mais, en quittant son maître, le Bouledogue retrouvait, rue Saint-Florentin vers deux heures du matin, quelqu'un de ses lieutenants à qui il transmettait des ordres brefs et saisis à demi-mot. Le lieutenant, que ce fût Martin, Bonjour ou Coulongeon, partait alors pour telle section, ou pour tel département : le plus souvent pour la province, avec une bonne lettre destinée à l'accréditer auprès des autorités, et les commissions militaires ou les tribunaux faisaient le reste. L'affaire s'expédiait plus aisément dans les départements qu'à Paris ; il y fallait moins de formalités : Carrier et les autres représentants en missions simplifiaient singulièrement la procédure ; mais Héron ne s'arrêtait point devant les difficultés, dès qu'il s'agissait de servir du même coup Robespierre et ses propres intérêts. C'était, au demeurant, des difficultés très relatives : la situation de Héron auprès du Comité de sûreté générale lui donnait bien du crédit et ses patrons ne poussaient pas la délicatesse jusqu'à refuser une tête à l'échafaud. Enfin, Héron était l'intime ami, le compère de Fouquier-Tinville, ce qui, je pense, ne surprendra personne. A eux deux, ils s'entendaient pour peupler la Salpêtrière et surtout la Conciergerie, fief particulier de Fouquier ; faute de quoi, il leur restait encore, comme suprême ressource, les cabanons discrets de Bicêtre.

Ce Héron était un homme occupé. A deux heures et à sept heures du matin, à trois heures après midi, il écoutait les rapports de ses lieutenants et leur donnait ses ordres. A dix heures du matin, il sortait, après avoir, avec son secrétaire, travaillé le diable sait à quelle besogne. Entre temps, il recevait de nombreuses visites : une femme venait solliciter la grâce de son mari ; un mari l'acquittement de sa femme ; un fils, une fille, l'élargissement de leur père ; d'autres la liberté d'un ami, Héron les accueillait d'abord le mieux du monde. Patelin, il faisait mine de s'apitoyer sur leur sort ; il

se déclarait prêt à exaucer leurs prières ; il n'y mettait qu'une condition : ce mari, cette femme, ces enfants, cet ami n'avaient-ils pas quelque voisin suspect, ou même, qui sait, quelque ennemi à dénoncer ? Les uns, par faiblesse, par penchant naturel, par imprudence aussi, presque inconsciemment, cédaient ; d'autres, plus fiers ou vertueux, refusaient. Aux premiers, Héron faisait signer un factum rédigé par Pillet, un « bon pour la boucherie », comme eût dit Legendre ; les autres étaient chassés honteusement ; mais ils ne jouissaient point longtemps de la liberté : Pillet et Mallet avaient tôt fait d'exercer sur eux leurs talents de mouchards et de délateurs.

Les prisonniers rapportaient d'ailleurs à Héron et à sa bande d'assez sérieux profits qu'il appelait son *casuel*. Lorsqu'il envoyait un de ses *porteurs d'ordres* effectuer une arrestation de la part du Comité de sûreté générale, il lui remettait un mandat de frais de route, payable au porteur, qu'on trouvait moyen de faire acquitter par la victime, sous prétexte de lui procurer quelques douceurs. On avait soin, en outre, de la soulager de ses bijoux, de son numéraire, dont la totalité n'était point scrupuleusement transmise au comité. Si l'on était tenu d'en dresser un inventaire, ce qui arrivait quelquefois, quand un fonctionnaire formaliste assistait à la confiscation, on se hâtait de subtiliser et de détruire ensuite ce procès-verbal, en alléguant qu'il mentionnait des pièces à la décharge de l'accusé. Ce genre d'infidélité et d'escroquerie se nommait encore, pour les initiés, le *petit-pot*.

De la sorte, en même temps qu'il emplissait sa caisse, Héron avait pu se constituer une fort belle collection d'armes, dont il distribuait généreusement les exemplaires les moins parfaits à ses complices, et qui lui permettait de remplacer, dans son grotesque accoutrement, son couteau de chasse par une sabre précieux et ses pistolets par une paire d'espingoles du plus récent modèle.

Aux heures de loisir, Héron fréquentait volontiers un petit café du Palais de justice, près de l'entrée de la conciergerie, dans la cour du Mai, à droite du grand perron, là où se trouve aujourd'hui la buvette des avocats. Il y rencontrait Fouquier-Tinville, Dumas, président du tribunal révolutionnaire, les jurés Coffinhal et Villatte, le juge Renaudin. On récapitulait le nombre de têtes tombées pendant la décade :

— Combien croyez-vous que j'ai fait gagner à la République aujourd'hui ? demandait Fouquier, avec ce tic dans la mâchoire qui lui donnait l'air de mordre les mots au passage.

— Tant de millions, répondait-on.

Fouquier disait un chiffre, et il ajoutait, en se frottant les mains :

— La semaine prochaine, j'en *décalotterai* trois ou quatre cents et, encore quelques mois, j'aurai *décalotté* tous les riches. (1)

Ces messieurs pouvaient assister de là, commodément assis, au départ des charrettes pour la guillotine. C'était un spectacle imposant, depuis surtout que Fouquier, afin de pouvoir procéder par *fournées* plus nombreuses, avait fait élargir ses *petits gradins*. Quelquefois même, on s'offrait le plaisir d'accompagner jusqu'à l'échafaud le lugubre cortège. C'est ce qui eut lieu, le 29 prairial an II (18 juin 1794), en l'honneur des cinquante-quatre malheureux condamnés comme complices du baron de Batz dans la pseudo conjuration de l'étranger. Sur la quatrième charrette, Sanson avait groupé les plus jeunes des victimes : Emilie de Sartines, née de Sainte-Amaranthe et Cécile Renault, qui n'avaient pas vingt ans, Lili de Sainte-Amaranthe, qui en avait dix-sept, et la petite Nicole, qui en avait seize. C'est cette enfant qui, attachée sur la bascule, demanda de sa voix douce au bourreau :

— Monsieur, suis-je bien comme ça ?

Emilie de Sainte-Amaranthe, qui était fort jolie, avait étonné Fouquier par le calme dont elle avait fait preuve à l'audience. Il en exprima, devant ses amis au café, son indignation :

— Conçoit-on l'effronterie de cette coquine ?... Il faut que j'aille la voir monter sur l'échafaud, dussè-je ne dîner que demain.

— Prenons les devants, dit Voulland, qui se trouvait là... Allons au pied du grand autel voir célébrer la messe rouge !

Et l'on partit pour la place du Trône-Renversé.

Héron professait pour la guillotine un culte reconnaissant. Elle l'avait, en effet, débarrassé d'un propriétaire indiscret et d'une voisine incommode.

Il habitait, au coin des rues Saint-Honoré et Saint-

(1) Procès de Fouquier-Tinville. *Archives nationales* W. 499.

Florentin une maison à double entrée,une sur chaque rue, et qui appartenait à la marquise de Crussol d'Amboise. Cette maison existe encore aujourd'hui. Elle porte le numéro 275 rue St-Honoré et l'on y voit comme alors, au rez-de-chaussée une officine de pharmacien. Le citoyen Folloppe était principal locataire du corps de logis en façade sur la rue Saint-Honoré. Ce paisible vieillard de 62 ans, natif d'Yvetôt, tenait boutique d'apothicaire, et remplissait en outre les fonctions d'officier municipal de la section des Tuileries (1). Il sous-louait à Héron l'appartement du second étage au-dessus de l'entresol. Il eut un jour la fâcheuse inspiration d'aller lui réclamer son loyer, lequel était fort arrièré. Héron jugea cette démarche de mauvais goût, et résolut d'empêcher qu'elle se renouvalât désormais.

A tout hasard il avait fait surveiller son propriétaire par ses sbires. Il savait ainsi que Folloppe avait aidé à transporter à la monnaie l'argenterie de Mme de Lamoignon Sénozan, au lieu de la déposer dans les coffres de la Nation. Crime capital. Héron, le 8 germinal, an II (2 mars 1794) déposa au comité de sûreté générale une dénonciation contre Folloppe qu'il accusait d'avoir profité de son mandat de fonctionnaire pour faciliter les agissements illicites d'une aristocrate (2). On perquisitionna chez lui ; on y découvrit « cent jetons à l'effigie de Capet » (3). De là à être inculpé de conspiration contre la sûreté de la République une et indivisible, il n'y avait qu'un pas. On arrêta le pauvre Folloppe.

Ce prétexte de conspiration parut excellent à Héron pour se débarrasser de la marquise de Crussol, dont le voisinage l'incommodait.

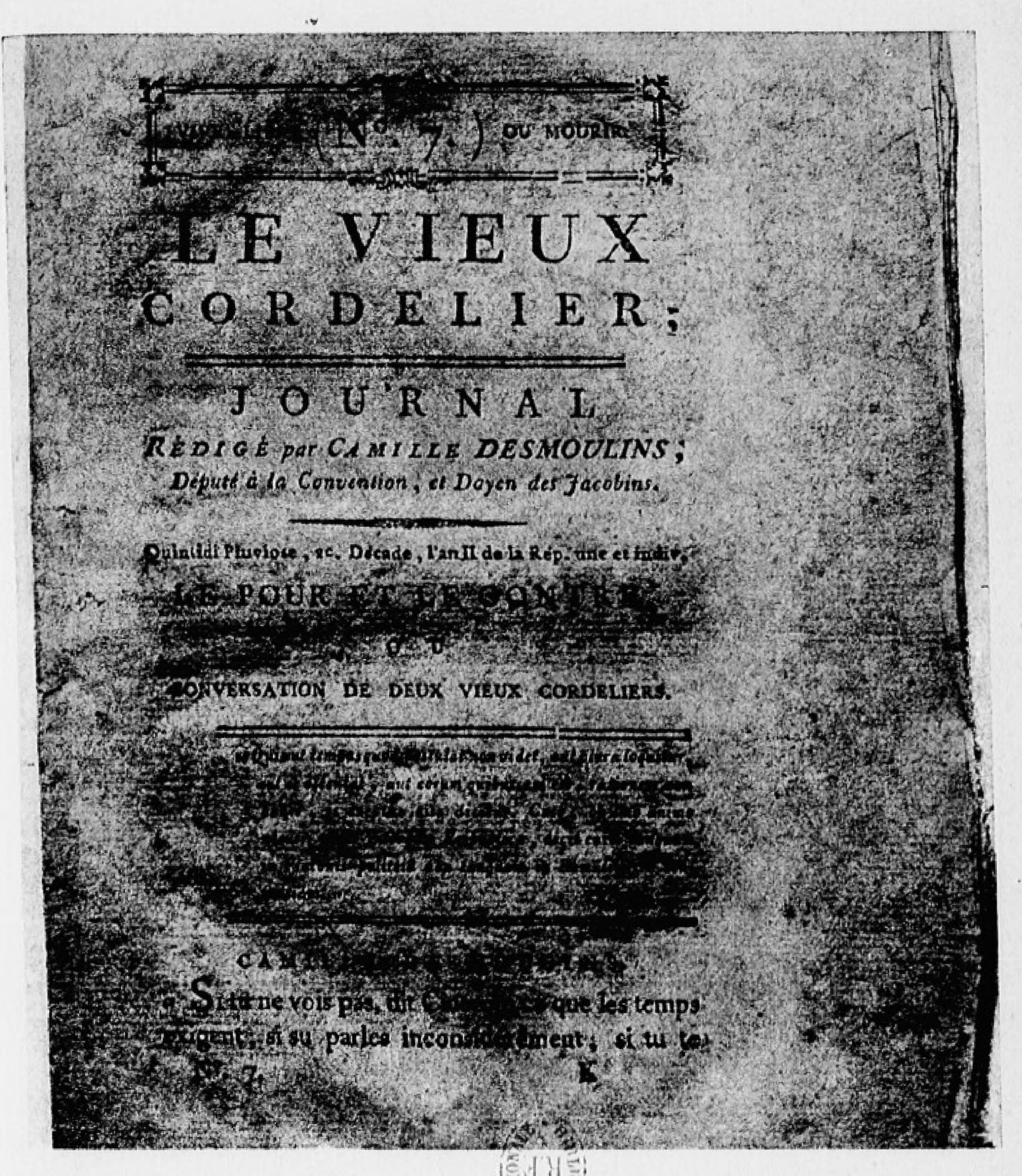
Elle habitait la partie de son immeuble donnant sur la rue Saint-Florentin ; mais plusieurs de ses fenêtres ouvraient sur la cour et permettaient de voir entrer et sortir les visiteurs que recevait Héron ; au surplus, elle prenait quelquefois le frais sur une terrasse (4) d'où l'œil plongeait dans l'appartement de Héron. Celui-ci, bien qu'il fût fier de posséder une

(1) *Archives nationales*. W. 33. Il avait été président du Conseil général de la Commune, en janvier 1793.

(2) Papiers saisis chez Héron et remis à l'accusateur public, le 29 floréal an III (19 mai 1795). *Archives nationales* W 1A 75.

(3) W. 33.

(4) *Mémoires de Senart*.


(N°. 7.) OU MOURIR

LE VIEUX CORDELIER;

JOURNAL

RÉDIGÉ par CAMILLE DESMOULINS;

Député à la Convention, et Doyen des Jacobins.

Quintidi Pluviose, 2e. Décade, l'an II de la Rép. une et indiv.

LE POUR ET LE CONTRE,

OU

CONVERSATION DE DEUX VIEUX CORDELIERS.

[illegible]

Si tu ne vois pas, dit C[illegible] que les temps [illegible], si tu parles inconsidérément; si tu te

N°. 7. K

Nous reproduisons ici la première page du dernier numéro (n° 7) du **Vieux Cordelier,** le journal de Camille Desmoulins. Ce numéro, du 4 février 1794, attaquait âprement Robespierre et fut le prétexte de l'arrestation et de la mort de Camille.

partie du mobilier de feu Marat (1) et qu'il le montrât volontiers, surtout aux dames, avait ses raisons pour ne vouloir point vivre dans une maison de verre. Il y mit bon ordre.

La marquise de Crussol d'Amboise était suspecte pour plusieurs motifs: elle était riche; elle avait maison à la ville, maison à la campagne, intendant; son mari, — dont, en vérité, elle vivait séparée depuis huit ans et qu'elle n'avait point revu depuis quatre, — devait être en émigration; enfin, Héron et ses mouchards lui connaissaient des correspondances suspectes.

Héron la dénonça au comité de sûreté générale. Il savait par son ami Fouquier qu'on préparait une « fournée » à englober dans le procès de Madame Elisabeth. L'ordre d'arrestation, du 1er floréal an II (21 avril 1794), fut exécuté le 8 floréal (28 avril) et Mme de Crussol convaincue de correspondance coupable avec le prince de Conti, émigré (2).

Enfin, encouragé par ces faciles succès, Héron découvrit un troisième conspirateur, son voisin du second étage, Le Tellier dit Biron, qui passait pour le fils naturel du duc de Biron et qui probablement le gênait aussi; mais pour qu'on ne l'accusât pas d'abuser, ce fut son secrétaire Pillet qui prit sur lui de le dénoncer, comme « ayant tenu des propos contre Marat, en présense du citoyen Héron » (3).

Ces trois personnes, puis Mme de Lamoignon, dont la complicité avec Folloppe ne faisait aucun doute, et vingt autres qu'on leur adjoignit, comparurent, le 21 floréal an II (10 mai 1794) en même temps que Madame Elisabeth, devant le tribunal révolutionnaire, qui les envoya à l'échafaud. Elle furent conduites le même jour à cinq heures du soir sur la place de la Révolution, à l'exception de Mme de Serilly, que Madame Elisabeth sauva, en faisant avertir les juges de son état de grossesse.

Il eût été bien surprenant que le Bouledogue de Robespierre s'arrêtât en si beau chemin; pourtant, jamais on n'imaginerait quel projet germa alors dans sa cervelle.

Senart, secrétaire du Comité de sûreté général, préparait un rapport sur l'affaire de Mogon la Ballue, banquier place

(1) Marat avait trouvé asile chez Héron le 22 janvier 1790, quand les gens du roi, porteurs d'un arrêt de prise de corps, étaient venus pour l'arrêter, à l'hôtel Fautrières, rue de l'Ancienne Comédie. On sait que Mlle Fleury, du Théâtre français avait favorisé sa fuite.

(2) W. 33.

(3) W. 33

Vendôme, Lalande-Magon et Magon-Lablinaye, de Saint-Malo, quand, dans son cabinet, il vit entrer Héron, aimable, qui lui dit d'un ton mielleux :

— Je voudrais vous prier de me rendre un service important.

— De quoi s'agit-il ?

— Si vous y consentez, je vous remettrai à l'instant un effet de six cents livres ; j'ajouterai un présent de trois mille livres et je vous ferai avoir une place fixe de dix mille livres.

— Mais encore ? insista Senart, que ces promesses et ce préambule inquiétaient.

— Voilà... Ma femme, comme vous savez, est de Saint-Malo ; c'est une conspiratrice ; elle est complice de Magon-Lablinaye. Le rapport dont vous êtes chargé est une occasion que je ne retrouverai plus jamais ; il faut y mettre le nom de ma femme (1).

Comme Senart se taisait, Héron se méprit sur la nature de ses scrupules :

— Quand on glisse le nom de quelqu'un dans une grande affaire, reprit-il, cela va ; il suffit d'indiquer le nom des complices ; on fait l'appel, les têtes tombent et pouf, pouf ! ça va !

Senart, tant s'en faut, n'était pas un petit saint ; mais, tout de même, la proposition lui parut un peu forte. Il ne put se tenir d'en laisser échapper son indignation, et de rappeler à Héron quelques-uns de ses méfaits. Héron se leva sans demander son reste et quitta la place, mais tout en menaçant :

— Nous nous retrouverons, Monsieur de la faction des indulgents !

Il ne fit point guillotiner Senart, qui prit ses précautions, et il se consola de cette déception en soulageant d'un bon nombre de louis la veste de Magon, de Saint-Malo, dont l'arrestation avait été confiée à Coulongeon, l'écrivain public, l'un de ses lieutenants, il fit aussi guillotiner le banquier Vandeniver ; mais peu s'en fallut qu'il ne vît à son tour son nom glissé dans « une grande affaire » : le procès d'Hébert, de Ronsin et de leurs amis.

(1) *Archives nationales*, W. 1A 75. 29 floréal an III (19 mai 1795) levée des scellés et inventaires de la caisse et dépôts du comité de sûreté générale de la Convention nationale. — Projet de dénonciation à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire, sans signature. (*Papiers saisis chez Héron et remis le 29 floréal, à l'accusateur public*). Héron avait épousé, le 12 août 1777, à Cancale, Modeste, Anne, Jeanne Desbois.

C'était au moment où l'ex-capucin Chabot venait de dénoncer à la Convention la fameuse « Conspiration de l'étranger», dont il fut la première victime et qui avait soi-disant dessein d'égorger les membres de l'assemblée. Les *frères* épouvantés se mirent à se soupçonner, à se trahir, à s'accuser les uns les autres : ceux-ci parce qu'ils étaient trop exaltés, ceux-là parce qu'ils inclinaient vers la clémence; les *frères* voulaient *s'épurer* : les Jacobins dénonçaient les Cordeliers, qui dénonçaient le Comité de Salut public. Avant d'attaquer Danton, Camille Desmoulins et les modérés, Robespierre attaqua Hébert et les avancés : « Les deux extrêmes aboutissent au même point, déclarait-il dans un discours à la Convention..... et quelquefois les bonnets rouges sont plus voisins des talons rouges qu'on ne pourrait le supposer. »

La disgrâce d'Hébert et de Ronsin était une mauvaise affaire pour Héron, leur ami, qui probablement chercha à les ménager, en faisant mine de les protéger, et à tirer ainsi son épingle du jeu. Ils étaient incarcérés, depuis peu, à Sainte-Pélagie, quand un de leurs compagnons de détention, Dagieux, envoya à là Convention une dénonciation contre Héron :

« Le Comité [*de sûreté générale*] stipendie dans le moment un agent [*Héron*] qui rend compte à un détenu [*Ronsin*] de ce qui se passe au Comité et des renseignements que celui-ci reçoit de la conduite de ce détenu.

« Ce détenu dit que cet agent est son ami et qu'il sait tout.

« Cette indiscrétion ou cette infidélité est plus que suffisante pour faire rejeter de pareils agents; d'ailleurs, elle en fait présumer d'autres et cet agent ne mérite plus la confiance, et c'est la moindre des punitions.

« Le détenu me disait qu'il voulait faire guillotiner C. Desmoulins.

« Deffeu [*Desfieux, condamné le 4 germinal, an II*] a dit que Hébert avait bien fait de vendre sa marchandise, que Camille s'en tirerait parce qu'on le regardait comme un enfant et que les autres étaient f..... et qu'ils seraient *guillotinés.* » (1)

Robespierre, heureusement pour Héron, détruisit l'effet de cette dénonciation et sauva la vie de son bouledogue.

Vous penserez peut-être que Héron lui en sut gré? point du tout : quand vint le 9 thermidor, flairant que les événements tournaient mal pour son maître, il n'hésita pas à se ranger du côté des vainqueurs. Bien mieux, il trouva le

(1) Archives Nationales, W. 1b 76.

moyen, je ne sais comment, de se faire confier avec Pillet et Rigogne la mission de signifier à Hanriot, le décret d'arrestation lancé contre lui par la Convention; de sorte que, par une circonstance assez comique, le bouledogue de Robespierre était chargé d'arrêter sa bourrique.

Il était deux heures après midi; Robespierre était réfugié à la Commune; Hanriot, commandant de la garde parisienne venait de rentrer à l'Hôtel de ville, après avoir déjeûné chez son beau frère, le tourneur Lassus, faubourg Antoine. Ivre, selon son habitude, il pérorait dans son salon, quand les trois délégués se présentèrent pour l'arrêter. Ils furent accueillis par des huées; mais Héron parvint à se frayer passage et à donner lecture du décret.

Hanriot, en l'entendant, entre dans une épouvantable fureur ; il pousse des rugissements.

— Je vous ordonne, crie-t-il à ses aides de camps, de tuer ce scélérat à l'instant même!

Puis, montrant les deux autres délégués, il ajoute « d'un ton de sultan » :

— Poignardez-les, poignardez-les !

Mais il se ravise aussitôt, préférant les réserver pour l'échafaud. On les entraîne, et le général, « titubant, les joues en feu, sans chapeau, descend sur la place, se hisse à cheval, se lance au galop dans la rue (1) », court à la barrière des Sergents, arrête les fiacres, harangue les paveurs, repart comme un fou, arrive sur la place de l'Egalité, devant le Palais-Royal, et veut prononcer un discours. Il est cinq heures. On l'appréhende, on l'attache sur une chaise et on l'enferme dans une pièce du Comite de sûreté générale; mais Coffinhal le délivre et, enfourchant le cheval d'un artilleur, il reprend sa galopade.

On le voit, au Luxembourg, injurier des gendarmes ; il en fait autant au Palais de Justice. Sans savoir au juste ce qu'il veut, il hurle : « Tue ! tue ! » parvient à l'Hôtel de Ville, monte au troisième étage. Là, le même Coffinhal qui tout à l'heure le délivrait, le rend responsable de la défaite des Robespierristes et le jette par la fenêtre dans une petite cour où deux gendarmes le ramassent le lendemain, à une heure après-midi, tout sanglant, pour le conduire à la Conciergerie.

(1) G. Lenotre, *Vieilles Maisons, Vieux Papiers* (3e série) p. 328.

Il en sortit à six heures du soir, le même jour, dans la seconde des charrettes qui menaient à l'échafaud Robespierre et ses complices. Il était hideux à voir : le visage balafré, l'œil droit arraché lui pendant sur la joue. La Bourrique à Robespierre eut l'insigne honneur de « combler la citerne affreuse appelée cimetière de la Madeleine » (1), où, depuis le 21 janvier 1793, reposait le roi Louis XVI.

Quant au Bouledogue, sa manœuvre lui réussit : on l'oublia. Mais il n'eut pas la sagesse de se tenir coi. Il pécha par excès de zèle en allant témoigner au procès de Fouquier-Tinville, contre son ancien ami (8 au 17 floréal an III, 28 avril au 7 mai 1795).

Fouquier n'était pas homme à se laisser accabler ; d'accusé, il se fit accusateur ; les dépositions de Héron tournèrent à sa confusion, si bien qu'au cours même du procès, on décerna contre lui un mandat d'arrêt (2).

Parmi les papiers saisis chez lui, et transmis le 29 floréal (19 mai) à l'accusateur public, se trouvait la preuve de son odieuse tentative pour faire guillotiner sa femme. Il s'explique là-dessus avec un cynisme qui laisse douter de la santé de son esprit, et dans des termes qu'on nous excusera facilement de ne pas reproduire ici. Malgré les preuves accumulées de ses crimes, il échappa, cette fois encore, au châtiment.

Conduit à Chartres entre deux gendarmes, pour y être jugé en même temps que Pache, il récusa le tribunal d'Eure-et-Loir et fut sauvé par l'amnistie du 26 octobre 1795 (3) et la protection occulte de gens qui craignaient ses révélations. Il se retira à Versailles et y mourut, 1 rue des Réservoirs, le 16 février 1796.

Sa femme, qu'il avait voulu envoyer à l'échafaud, vécut jusqu'à un âge très avancé. Elle mourut à 86 ans et six mois, le 22 juillet 1843.

Gustave HUE.

---

(1) *Mémoire de Barras.*
(2) *Archives nationales* W 1A 75.
(3) Le *Dictionnaire biographique et historique des hommes marquants de la fin du 18e siècle, etc.*, publié à Londres, en 1800 proteste contre l'impunité de Héron.



L'INTOLÉRANCE

Vous ouvrez un de ces précis d'histoire que la pédagogie officielle impose à ses élèves et que les maîtres de l'enseignement libre adoptent souvent avec une fâcheuse complaisance. Les actes de l'autorité politique ou religieuse, la résistance aux éveils anarchiques y sont représentés comme des attentats de la tyrannie et du fanatisme contre les Droits sacrés de l'Homme. Si les éducateurs patentés ne sont pas suffisamment servis par les faits, ils les « sollicitent », ils les truquent, et, forts de leur mandarinat, ils mettent dans l'imposture une effronterie d'autant plus sereine que l'apostille gouvernementale leur attribue mieux que l'honnêteté, l'infaillibilité. L'accusation d'intolérance est celle que la Franc-Maçonnerie a formulée avec le plus d'obstination et d'âpreté contre l'Eglise. A la fin du XVIII[e] siècle, les Loges ont constamment retenti de ce mot « intolérance ». Le Jacobinisme, après Voltaire, le popularisa, non sans accentuer la nuance anticléricale qu'il avait acquise dans le langage de la secte, si bien que, par une association d'idées inévitable, un Français de nos jours, dès qu'il rencontre ce vocable magique, a tout de suite la vision d'un cortège de moines tortionnaires.

Un des forfaits le plus communément dénoncés dans les susdits manuels, c'est la persécution du savant Galilée. Ce grand homme, pour avoir osé soutenir que la terre cheminait dans l'espace autour du soleil, fut, nous dit-on, arrêté sur l'ordre du Saint Office, chargé de fers, jeté dans un sombre cachot et supplicié. Nous avons appris cela dans notre jeunesse, beaucoup même d'entre nous qui firent leurs études dans les écoles congréganistes. On nous fit accepter bien d'autres erreurs, que les plus décisives réfutations ne parviendront pas à ruiner et dont nos neveux, aussi bien que nous, devront s'embarrasser la cervelle.

M. Pierre Aubanel, sans se faire d'illusions, je pense, a pris plaisir à conter l'aventure de Galilée à l'aide des dossiers de

l'Inquisition. (1) Louons le narrateur pour l'intérêt des documents qu'il accumule, autant que pour sa sagacité patiente à les exploiter.

Galilée atteignait sa soixante-dixième année, quand il eut des difficultés avec le Tribunal romain. Bien loin que ses découvertes eussent indisposé contre lui les puissants, il jouissait auprès des prélats comme auprès des princes d'un crédit exceptionnel. Protégé des Médicis, puis du doge de Venise, ami de nombreux cardinaux, notamment de Maffeo Barberini, le futur pape Urbain VIII, il avait depuis l'âge de vingt-quatre ans, où il commença de professer à Pise, connu bien des satisfactions, gloire, dignités, avantages matériels. Tout le monde, à cette époque, dans la haute société, se passionnait pour les discussions philosophiques : le génie du physicien, l'importance et la variété de ses observations, la nouveauté des certitudes établies par ses calculs lui attiraient naturellement les suffrages. Sa méthode cependant et sa hardiesse levaient contre lui de grosses inimitiés. Les tenants de la scholastique se coalisaient contre ce champion de la méthode expérimentale, les dévots d'Aristote, ceux qui ne juraient que par « le Maître » et qui estimaient comme unique but de l'instruction l'assimilation complète de sa pensée, ne pouvaient pardonner à leur audacieux contemporain sa négligence irrespectueuse à l'égard de l'idole.

Mais il y avait pis : Galilée, dans ses conclusions, ne montrait pas d'indifférence qu'à l'égard du divin Grec ; il justifiait ses propres théories aux dépens de l'Ecriture. Par un singulier abus, en ce temps-là, les esprits confondaient généralement science et religion. Cela tenait à ce que l'Eglise, ayant été la conservatrice du trésor intellectuel contre les invasions, puis l'initiatrice de la civilisation renaissante, la Chrétienté s'était habituée à la regarder comme la dépositaire des vérités de tous ordres. On croyait que le Testament fournissait les solutions désirables pour n'importe quelle matière. L'essentiel, si l'on craignait de se tromper, était donc de ne risquer nulle explication du *cosmos* qui ne fût parfaitement conforme aux données des Livres Saints. Le cardinal Maffeo Barberini parlait en sage quand il disait : « Le Saint-Esprit a voulu montrer comment on va au ciel et non comment va le ciel ». Galilée, pas plus que ses adversaires, ne faisait cette distinction. Au lieu de demeurer dans son rôle d'astronome et de s'attaquer seulement au système de Ptolémée, il s'immisçait dans les affaires des théologiens et prétendait traduire les textes vénérables au profit d'une opinion qui, pour être la bonne, ne s'appuyait pas moins, de l'aveu de Joseph Bertrand et de François Arago, sur des arguments fort pauvres et fort puérils. En vain les conseils lui venaient-ils de tous côtés, même de la

(1) Pierre Aubanel, *Galilée et l'Eglise*. Edit. Aubanel Avignon.

Congrégation de l'Index, où il comptait des partisans. « Parlez science, lui répétait-on, l'Eglise n'a rien à objecter ; mais si vous entrez dans des interprétations nouvelles de l'Ecriture,vous laïque, vous rencontrerez de grosses difficultés ». — « Ne présentez donc pas votre théorie comme une vérité absolue, lui disait-on encore, puisque scientifiquement vous ne pouvez l'établir. Exposez-la, si vous voulez, comme une hypothèse ». Il méprisa cet avis. Une première sentence, en 1616, interdit sa propagande.

Il faut se rappeler l'état de trouble et d'agitation par où passait alors l'Italie. La rébellion naguère fomentée par Luther et Calvin, se ranimait d'une manière menaçante; Venise repoussait la suprématie papale ; les Fra Paolo Sarpi, les Giordano Bruno, les Vanini, les Dominis, etc.,faisaient tous leurs efforts pour ébranler le trône de Pierre. Plus que jamais dans ces circonstances critiques, la prudence de l'Eglise lui défendait de se prêter aux changements trop brusques d'où pouvaient résulter des effondrements et des ruines. Les transformations que commandait la raison, elle se promettait bien de les réaliser, mais peu à peu, graduellement, en ayant soin d'éviter les secousses et le scandale.

Galilée pouvait comprendre ces motifs de haute politique. Son catholicisme était sincère; il l'affirmait fréquemment et du ton le plus persuasif. « Personne au monde, écrit-il un jour, ne peut révoquer en doute ma piété exemplaire et mon obéissance aveugle aux commandements de l'Eglise ». Et une autre fois : « Tout ce que les théologiens nient est inexact et faux ; quiconque soutient de telles propositions doit être condamné sans pitié ». Mais son amour-propre était grand ; son entêtement ne l'était pas moins, et ce besoin qu'a tout penseur de répandre son idée chère, s'aggravait chez lui d'une turbulence ridicule, d'une humeur extrêmement brouillonne. Il tenait à ce que malgré tout fût proclamée sa vérité.

Or voici que l'occasion lui paraît excellente. Le cardinal Barberini se nomme à présent Urbain VIII. Dans le privé, c'est un copernicien comme Galilée, un adepte de l'héliocentrisme. Le savant, qui depuis longtemps entretient avec lui des relations très cordiales, ne cesse dès lors de le harceler, lui dédie divers ouvrages, obtient audience sur audience et réclame sans discrétion que soit rapporté le jugement de 1616. Le Pape l'écoute avec une bienveillance tout affectueuse. Seulement il n'est plus l'homme d'autrefois, il n'a plus la liberté de rêver aux spéculations mathématiques. Sa charge extraordinaire lui crée des nécessités, spécialement celle d'empêcher le désordre. Il ne faut pas vous hâter, recommande-t-il à son « cher fils » : le moment n'est pas encore venu.

L'autre ne l'entend pas ainsi ; non content de poursuivre en pleine Rome l'exposé de sa doctrine, il édite ses fameux *Dialogues*, rédigés en italien comme un livre de vulgarisation, un appel à l'opinion en faveur du Libre Examen. Il les fait paraître avec

l'*imprimatur* du Père Riccardi, maître du Sacré Palais, sans se soucier des conditions qu'on a mises à l'octroi de cette licence. Joignons que la personne d'Urbain VIII y est odieusement caricaturée et bafouée sous le nom du niais Simplicio.

C'était aller trop loin. Des rivaux du Père Riccardi provoquèrent une accusation contre ce dernier. Par ce moyen détourné l'on entamait le procès de Galilée. Il fut cité devant le Tribunal du Saint Office. Il était en train d'observer les astres à Florence et ne se dérangea pas. Un autre appel suivit, puis un troisième. Il partit enfin. Le grand-duc de Toscane avait mis à sa disposition ses litières, son conducteur. On n'eût jamais cru voir un accusé dans ce somptueux équipage. La stricte observance des règlements l'eût fait voyager enchaîné, sans plus d'aisance qu'un prisonnier. On le favorisa davantage encore. A son arrivée à Rome, au lieu de l'enfermer dans une cellule au secret, comme il était d'usage, même s'il s'agissait d'évêques ou de gens titrés, on lui permit d'attendre son jugement dans le palais de l'ambassadeur de Toscane, dans l'admirable villa Médicis. Ce régime de prévention était supportable. La famille de Niccolini le chérissait et le gâtait. Dans les moments où il ne savourait pas l'agrément de son installation confortable et la caresse de tant de dévouements distingués, il se promenait tranquillement à pied dans les environs.

Pendant le procès il n'endura pas la moindre souffrance.. De fieffés menteurs ont inventé qu'on lui avait crevé les yeux. C'est une fable stupide. M. Joseph Bertrand, toujours si hostile à la souveraineté pontificale, déclare que la légende de la torture ne repose sur aucun fondement.

Galilée fut reconnu coupable d'avoir contrevenu à la défense de l'Index du 5 mars 1616 et violé ses engagements. Il se tint coi, ne prononça nullement son héroïque « *Et pourtant elle tourne* ». Aussi sa pénitence fut-elle douce. Le pape lui assigna pour geôle le palais qu'il avait momentanément quitté pour subir l'interrogatoire. Il y passa quinze jours, au bout desquels il put se retirer à Sienne, chez un de ses intimes, le cardinal Piccolomini, qui le traita magnifiquement. Mais il avait la nostalgie ; on le laissa partir pour sa villa d'Arcetri, sur les bords de l'Arno. Il y coula des années sans amertume, si l'on en juge par cette lettre assez ignorée, qui faisait partie de la collection de M Feuillet de Conches et qu'a publiée pour la première fois Philarète Chasles, le fougueux détracteur d'Urbain VIII :

« Seigneur Illustre et Maître très Honorable. Les froids excessifs, tant ceux de la saison que ceux de l'âge, ma situation qui est d'avoir été mis au vert, le grand régal qui m'a été fait, il y a deux ans, de cent flacons et d'autres moindres envois des mois passés ; ceux de son Eminence le cardinal, des sérénissimes princes et les deux du duc de Guise, outre que ces deux pièces du vin du pays se sont per-

dues, tout cela me force à recourir à votre bon secours et à profiter de l'offre courtoise qui m'a été faite; je désire qu'en vous aidant des conseils des juges les plus délicats, en toute diligence et avec tout le soin imaginable, vous me procuriez la provision de quarante flacons ou deux caisses de liqueurs variées, les plus exquises possible ; ne pensez pas à m'épargner la dépense. J'épargne tant, quant à toutes les autres voluptés corporelles, que je puis bien me laisser aller à quelque dépense en faveur de Bacchus, sans offenser ses compagnes Vénus et Cérès. Je crois que vous trouverez aisément des vins de Scillo et de Carini. (Charybde et Scylla, si vous voulez), des vins grecs, de ceux de la patrie de mon maître Archimède le Syracusain, des vins clairets, etc... En m'envoyant les caisses, veuillez y joindre la facture, que je payerai intégralement et bientôt.

De ma prison d'Arcetri, le 4 mars 1635
Div. S. M. Mre
etc. etc.
Galileo Galilei »

Il continua ses travaux, entouré de ses élèves, dont plusieurs religieux. Peu de temps avant de mourir, il devint aveugle. Il s'éteignit dans sa soixante-dix-huitième année.

Somme toute, ainsi que le dit M. Joseph Bertrand, « cette grande leçon n'a pas coûté de bien profondes tristesses, et la longue vie de Galilée, prise dans son ensemble, est une des plus douces et des plus enviables que raconte l'histoire de la science. »

Son jugement, auquel le Pape n'avait pas donné la force d'un arrêt *ex cathedra*, n'était pas irrévocable et fut de fait effacé depuis. Le tort des théologiens avait été de statuer sur des choses hors de leur compétence. Ils s'étaient bien trompés. Mais, dit avec justesse M. Pierre Aubanel, « qu'on nous cite une assemblée de savants, qui, même dans le domaine de la scienee pure, n'ont jamais commis d'erreur au moins aussi forte. Quand Christophe Colomb parla des terres nouvelles qu'il rêvait de donner à l'Espagne, les astronomes les plus en renom lui montrèrent que leur existence était une impossibilité. »

Errare humanum est !

*
* *

Le vieux Frère.·. Eugène Pelletan a écrit une cinquantaine de livres, clamé plus de cinq cents harangues à la Chambre, dans les clubs, dans les Loges, pour stigmatiser la monstrueuse intransigeance du « Bélial romain » et pour vanter au contraire l'indulgence tout évangélique de la Religion Réformée. Ce romantique se doublait d'un parpaillot échevelé. Dans ses écrits et ses discours bouillonnait la pieuse indignation des lévites, ses ancêtres. La même passion, du reste, et le même lyrisme gouvernèrent la plu-

me de Michelet. Ces cagots mal déguisés sont les pères de l'histoire républicaine. C'est d'eux que notre peuple tient ses lamentables préjugés. Il faut, autant qu'on peut, dissiper le brouillard qu'amassa leur haine sournoise.

Un volume (1) que M. Auguste Dide a fait paraître ces temps-ci, évoque précisément l'implacable dureté des dictatures huguenotes et leurs rigueurs contre les dissidents et les adversaires. Qu'on ne croie pas à quelque manifestation de rancune catholique. M. Auguste Dide, fondateur de la *Revue de la Révolution Française*, que dirige maintenant M. Aulard, est un athée résolu. Pour ceux qui en douteraient, reproduisons de lui ces lignes saugrenues sur Jésus-Christ: « un personnage dont l'histoire est absolument » inconnue pendant la presque totalité de son existence, et dont les » derniers jours sont enveloppés de légendes et de miracles ; que » les apologies de sa personne, écrites un siècle après sa mort, » présentent comme un halluciné annonçant son prochain retour » sur les nuées du ciel... » (2)

M. Dide, dans son étude sur Rousseau, nous rappelle le débordement de vanités raisonneuses qu'avait déterminé l'insolente campagne de Luther. C'était partout comme une rage de controverses métaphysiques auxquelles prenaient part les laïques aussi bien que les prêtres. Au bout de peu de temps, tels furent la cohue et le vacarme, que les chefs, pour recouvrer quelque prestige, durent passer la bride aux multitudes émancipées. Ils ne le firent pas à moitié, mais établirent un régime de fer. Ceux qui s'étaient laissé naïvement entraîner à l'insubordination et continuaient à la pratiquer au-delà de certaines limites, furent considérés comme des mutins. Luther prêchait leur massacre aussi bien que celui des « superstitieux », c'est-à-dire des catholiques. « Qu'on les traite comme des chiens enragés, disait-il, tuez-les tous, ils ont dix fois mérité la mort. Abattez-les, étranglez-les, transpercez-les. » Ces exhortations amènes furent suivies avec zèle. Calvin n'était pas moins expéditif: il supplia le régent d'Angleterre de ne pas avoir la main faible et de tout « racler », Une exécution qui eut lieu à Genève, fut opérée avec une maladresse dégoûtante. « Je suis persuadé, commentait Calvin, que ce n'est pas sans une volonté spéciale de Dieu que les condamnés ont subi en dehors du verdict des juges un long tourment sous la main du bourreau. »

Furent incarcérés, proscrits ou grillés tous ceux qui osèrent nier les affirmations des novateurs. Didier Rousseau, l'ancêtre de Jean Jacques, avait été témoin à Genève du brûlement de Michel Servet. Jean Rousseau, le fils de Didier, vit à Genève encore, en

(1) *Jean Jacques Rousseau: le Protestantisme et la Révolution Française*, pa Auguste Dide, Paris, Ernest Flammarion.
(2) Ibid. p. 211.

1632, les flammes d'un autre bûcher, celui de Nicolas Antoine, coupable d'avoir comme pasteur péché contre l'orthodoxie. (1)

Cette pauvre Genève, sous les lois de Calvin, fut une cité peu attrayante. Les tavernes furent fermées, les danses défendues. On ne put s'assembler qu'en cinq endroits pour s'y amuser aux palets, aux quilles, aux boules, et ce sous l'œil soupçonneux d'un membre du Conseil. La moindre débauche fut punie d'emprisonnement. Des hommes durent renoncer aux chausses, aux pourpoints découpés, les femmes aux coiffes élégantes, aux broderies. Les joyaux, chaînes d'or et d'argent, bagues riches, furent interdits. Aux repas, même pour les noces, on ne put servir qu'un certain nombre de plats. Des inspecteurs passèrent une fois par an dans chaque maison pour apprécier l'instruction des gens. Pareille contrainte eut pour résultat de développer l'hypocrisie. Pour la vertu c'est autre chose, à moins que la froide excentricité d'un Rousseau ne soi la vertu même.

M. Dide n'a pas de peine à démêler dans *le Discours sur l'influence des Lettres et des Arts*, ainsi que dans *la Lettre sur les Spectacles* la pleine caractéristique d'une création protestante. La maussaderie qui dicta ces compositions est fille de la morosité genevoise. Elle est de même race que cette fureur iconoclaste qui sévit au XVIe siècle et qui, vilipendant la beauté du culte romain, s'acharna contre les statues et les peintures de ses églises. L'atavisme et l'éducation inspirèrent à Rousseau son utopie démocratique et surtout cette conception bizarre de la liberté, sur laquelle est fondé le *Contrat Social* : Il faut bannir de l'Etat quiconque ne croit pas les articles de foi fixés par le Souverain, c'est-à-dire la majorité. « Il faut le bannir, non comme impie, mais comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice et d'immoler, au besoin, sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort ; il a commis le plus grand des crimes ; il a menti devant les lois. »

Heureux si une telle barbarie n'avait été chez nous qu'un phénomène de l'histoire littéraire ! mais il advint qu'un jour elle sortit du monde idéal, qu'elle s'incarna, puis s'empara du pouvoir. Et ce fut l'oppression théocratique la plus froidement inflexible, la plus cruelle que la France eût jamais subie : ce fut Robespierre.

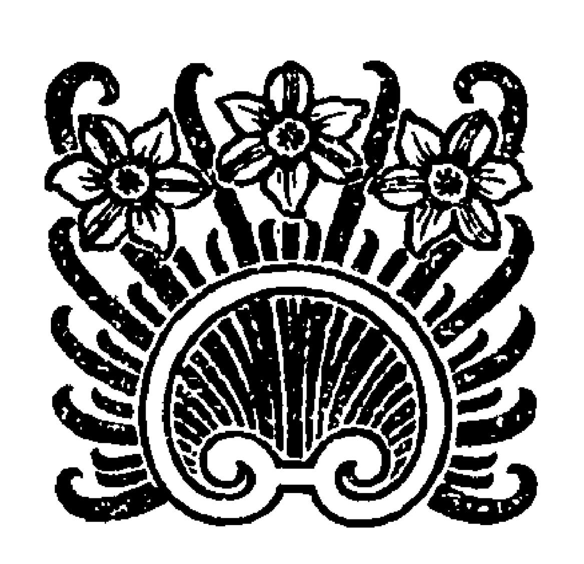
La thèse de M. Auguste Dide n'est pas nouvelle ; mais elle est intéressante. Il la vérifie à souhait. Sur un point cependant son

(1) Képler, quoique protestant, dut quitter le Wurtemberg, sa patrie, à cause de ses opinions coperniciennes. Luther, Mélanchton abominaient Copernic. Leibnitz fut privé de sépulture religieuse par les ministres de l'Eglise Réformée ét Newton maudit par les pasteurs anglicans. Descartes, dénoncé comme athée par un professeur de théologie calviniste d'Utrecht faillit périr de la même manière que Michel Servet.

intelligence des faits nous paraît singulièrement en défaut: il explique la Révolution par des mouvements spontanés de l'instinct populaire. Pour lui nulle conspiration ne dirigea les coups contre la Monarchie. Ces émeutes opportunes, ces complications extérieures, la Grand Peur, l'action jacobine, tout cela n'a rien de commun avec un complot préparé. Il va plus loin : il conteste que les philosophes aient contribué par leurs suggestions à la catastrophe nationale.

M. Auguste Dide, en qualité de fondateur de la Revue *la Révolution française*, a vu défiler bien des documents suggestifs. C'est un avantage dont il n'a guère profité à moins que..... à moins qu'il n'ait intérêt à faire l'ingénu.

Robert LAUNAY.





Bibliographie antimaçonnique

HISTOIRE PITTORESQUE DE LA FRANC-MAÇONNERIE ET DES SOCIÉTÉS SECRÈTES ANCIENNES ET MODERNES, par F. T. B. Clavel.

Cet ouvrage, depuis longtemps épuisé, a eu plusieurs éditions. La présente notice est faite sur la troisième, en date de 1844 (Pagnerre éd.).

Clavel était franc-maçon. Son livre est une apologie de la secte. Il fut pourtant censuré par le Grand Orient, comme un manquement au devoir de **discrétion.** Il est divisé en deux parties, l'une, consacrée à la Franc-Maçonnerie proprement dite, l'autre aux sociétés secrètes d'un caractère différent.

L'introduction, assez longue, renferme la description fort détaillée des instructions aux trois grades d'apprenti, de compagnon et de maître, ainsi que celle de diverses autres cérémonies maçonniques. L'auteur déclare que le but de l'association est d'établir des liens de fraternité entre les hommes de toute croyance, de toute opinion politique, et de tous pays.

Un appendice à l'introduction donne des tableaux renseignant sur les grades des nombreux rites existants alors, sur le nombre des loges de chaque pays, etc. On y voit que, en 1844, la France comptait 314 ateliers, dont 278 relevaient du Grand Orient, 25 du Suprême Conseil (rite écossais), et 4 pratiquaient le rite de Misraïm.

Clavel fait remonter les origines de la secte aux collèges d'artisans de la vieille Egypte, de la Grèce et de Rome. Après la chute de l'empire romain, on aurait vu surgir, en Italie, les premiers collèges d'architectes chrétiens, qui, munis de privilèges spéciaux par les papes, essaimèrent ensuite dans toute l'Europe pour y bâtir des églises et des cathédrales. Clavel leur attribue une doctrine secrète qu'ils auraient nommée **Cabale.** Ils admettaient des membres d'honneur, des affiliés libres, mais à titre exceptionnel.

Sur le continent, ces confréries disparaissent avec la Réforme; mais elles subsistent, plus ou moins altérées, en Angleterre et en Ecosse. L'année 1703 marque une étape importante. La loge St Paul de Londres décide que la maçonnerie sera ouverte aux hommes de toutes professions, régulièrement initiés.

Cet exemple est suivi, et, en 1717, les quatre loges de Londres se réunissent, fondent une Grande-Loge, et édictent un règlement. Vers la même époque, on aurait découvert des manuscrits relatifs aux anciens usages des maçons, et les **frères**, effrayés de ce qu'ils contenaient, les auraient brûlés. L'essor de la secte devient considérable dans tout le royaume britannique et elle fait de nombreuses recrues dans l'aristocratie.

Dès 1721 et 1725 les Anglais fondent des loges en France. Celles-ci relèvent des autorités maçonniques de Londres, et les premiers grands maîtres sont des Anglais. Ce n'est qu'en 1738 que la fonction est occupée par un Français, le duc d'Autin. En 1743, sans relâcher leurs liens de subordination avec les puissances maçonniques d'Outre-Manche, les maçons de France organisent une Grande-Loge à Paris. En 1756, celle-ci se déclare indépendante. Dans le même temps, la maçonnerie pénètre chez les autres peuples du continent, toujours propagée par les Anglais. On ne peut s'empêcher de rapprocher cette diffusion de ce fait qu'elle coïncide avec le premier grand essor de l'impérialisme britannique.

Mais si la secte fut réellement un instrument destiné à servir les vues de la politique anglaise, il apparait, à la lecture de l'ouvrage de Clavel, que d'autres ambitions comprirent très vite quel parti on pouvait tirer d'une pareille organisation. Durant tout le XVIIIe siècle, non seulement en France, mais ailleurs encore, l'histoire de la maçonnerie est remplie de divisions intestines et de schismes, aboutissant à la création de rites nouveaux. Clavel consacre quatre grands chapitres à en rapporter le détail. Successivement on voit apparaître le rite de Svedenborg, celui du Martinisme, celui des Philalètes, le rite égyptien de Cagliostro, celui de Misraïm, et une foule d'autres, qu'il est impossible d'énumérer dans cette notice. Ces tentatives n'offraient pas toutes un caractère également sérieux. La vanité y avait sa part. Mais le désir de créer une armée bien disciplinée, au service de telle ou telle cause, se devine souvent sans peine. La chose apparaît nettement, quand on voit, en 1771, le Grand Orient de France se constituer, en se séparant de la Grande Loge, et mettre à sa tête le duc de Chartres, plus tard duc d'Orléans, si connu sous le nom de Philippe Egalité. Naturellement, ce haut patronage devait favoriser le ralliement d'un très grand nombre de loges au nouveau rite.

Sans qu'on puisse assurer que tous les renseignements donnés par Clavel sont exacts, cette partie de son ouvrage sera toujours utilement consultée par ceux qui voudront connaître les antécédents de telle ou telle société secrète contemporaine. On y voit, notamment, que maintes loges s'occupaient de magie, de kabbale, d'occultisme.

Clavel nie que la Franc-Maçonnerie ait préparé la Révolution. Il donne comme argument bien naïf que deux ou trois frères furent guillotinés durant la terreur. Il cite, pourtant, divers ouvrages parus de 1791 à 1800, où cette accusation se trouve formulée. Ces ouvrages, qui sont à retenir, portent les titres suivants : 1° **Le voile levé pour les curieux ou le secret des révolutions révélé à l'aide de la Franc-Maçonnerie**, par l'abbé Lefranc; 2° **Preuves d'une conspiration contre les religions et les gouvernements de l'Europe**, par John Robison; 3° **Le Tombeau de Jac-**

ques Molay par Cadet de Gassicourt; 4° Les **Mémoires** de l'abbé Barruel; 5° **Louis XVI détroné avant d'être roi,** par l'abbé Proyart. Clavel traite de calomnies tout ce que rapportent les auteurs de ces livres. Par contre, il ne fait nulle difficulté pour reconnaître que la révolution de 1830 fut une œuvre maçonnique. Il est vrai qu'il publiait son histoire sous la monarchie de juillet.

Un chapitre, le quatrième, est consacré à ce que l'auteur nomme les « persécutions » dont la secte fut l'objet. En Hollande, d'abord, les Etats Généraux interdisent les assemblées de maçons. A Paris, la police les surveille. En Suisse, en Italie, en Allemagne, et jusqu'à Constantinople, l'autorité s'inquiète de ces **tenues** secrètes. En 1738, le pape Clément XII lance une bulle d'excommunication, qui sera renouvelée par Benoit XIV et par Pie VII. En Espagne et au Portugal, l'Inquisition se montre particulièrement sévère pour l'association. En Autriche, Joseph II la supprime dans ses états, après qu'a éclaté la Révolution française.

Dans la seconde partie du livre, consacrée aux sociétés secrètes « autres que la Franc-Maçonnerie », Clavel traite d'abord des mystères du paganisme, dont il donne d'intéressantes descriptions, d'après les écrivains de l'antiquité. Il parle ensuite des mystères juifs, des sociétés kabbalistes et gnostiques, des templiers, des francs-juges, des compagnons du devoir. Son gout pour les sociétés secrètes le pousse à en voir une jusque dans l'institution de la chevalerie. Bien plus, avec une perfidie toute maçonnique, il rappelle, en déclarant que c'était une exagération, les calomnies qui représentaient les premiers chrétiens comme immolant en cachette un enfant recouvert de pate de farine.

Enfin le dernier chapitre traite des sociétés secrètes politiques, tugendbund (Allemagne), carbonari (Italie), charbonniers (France), Franc-Maçonnerie politique d'Espagne, etc., etc. Sur un ton de candeur des plus amusants, Clavel affecte de croire qu'aucune de ces associations n'avait lié partie avec la secte dont il est si fier d'être membre. Mais nous dirons de ce chapitre ce que nous avons dit touchant ceux qui se rapportent aux schismes maçonniques du XVIII° siècle : si l'on ne peut toujours accorder pleine et entière confiance à ce qui s'y trouve rapporté, il y a certainement beaucoup à prendre parmi les renseignements fournis.

L'ensemble de l'ouvrage est tel qu'on peut le déclarer indispensable à quiconque veut s'occuper de la question maçonnique et de toutes les questions qui lui sont connexes.

LES JUIFS ROIS DE L'ÉPOQUE, **histoire de la féodalité financière,** par Toussenel.

L'ouvrage parut en 1846, mais il fut réimprimé en 1886, à la suite du succès de **La France juive**, (2 vol. Marpon et Flammarion éd.).

Dans le livre, objet de cette notice, il n'est fait aucune allusion à la Franc-Maçonnerie, pas plus qu'aux sociétés secrètes. Mais, comme cet ouvrage fut la première manifestation antisémite qui eut du retentissement au XIX° siècle, il trouve sa place dans cette bibliographie.

Le sous-titre en marque mieux le véritable objet que le titre. L'introduction débute par cette déclaration : « J'appelle, comme le peuple, de ce nom méprisé de juif, tout trafiquant d'espèces, tout parasite improductif, vivant de la substance et du travail d'autrui. Juif, usurier, trafiquant sont pour moi synonymes. » Ce sont, en effet, tous les hauts financiers, tous les gros industriels qu'il prend à partie, sans distinction de race. Mais certains passages montrent qu'il prévoyait l'avenir en germe dans l'état de choses de son temps. Il dira, par exemple : « Les juifs ne demeurent jamais victimes que le temps juste qu'il leur faut pour devenir persécuteurs. L'Etat, qui leur accorde imprudemment le droit de cité, se crée de futurs maîtres, et la France, pour avoir cédé trop tôt, aux impulsions de la charité généreuse est déjà leur esclave. » Il dira encore : « Les juifs sont une nation, dans la nation française; quoi qu'ils fassent et qu'ils disent, et ils y seront la nation conquérante et dominatrice avant peu. » Ces vues étaient, d'ailleurs, en conformité avec celles de Fourrier.

Ecrit dans une bonne langue, avec une verve chaude, généreuse, et parfois assez spirituelle, l'ouvrage ne laisse pas que d'apparaître assez mal composé. Pourtant le lecteur contemporain dégage vite de sa lecture une idée générale fort intéressante. C'est que les mœurs, dont la floraison vénéneuse empoisonne la France de 1910, se trouvaient toutes en germes déjà sortis de terre, sous la monarchie parlementaire de Louis Philippe. « **Tyrannie partout** et **responsabilité nulle part** » : c'est par ces mots qu'un grand penseur a qualifié ce régime. En lisant Toussenel, on s'aperçoit que cette formule est exacte.

« Il n'y a pas d'autre gouvernement que la Banque », écrit notre auteur. Et il attribue la révolution de 1830 à la féodalité financière, qui ne trouvait pas assez de souplesse chez les ministres de la Restauration. Cette opinion est à rapprocher du rôle, aujourd'hui connu, de la Franc-Maçonnerie dans le même événement.

Une des pages les plus intéressantes est celle où Toussenel raconte comment la concession du chemin de fer du Nord échut à la banque R... On y voit le gouvernement proposer, d'abord, un projet offrant d'immenses avantages aux concessionnaires. Sur des observations faites au Parlement, ces avantages font l'objet de réductions successives. La maison R. les accepte, les unes après les autres. Et le **Journal des Débats** pris d'attendrissement pour la magnanimité de ces financiers, écrit en toutes lettres : « M. de R. sollicite le privilège de se ruiner ».

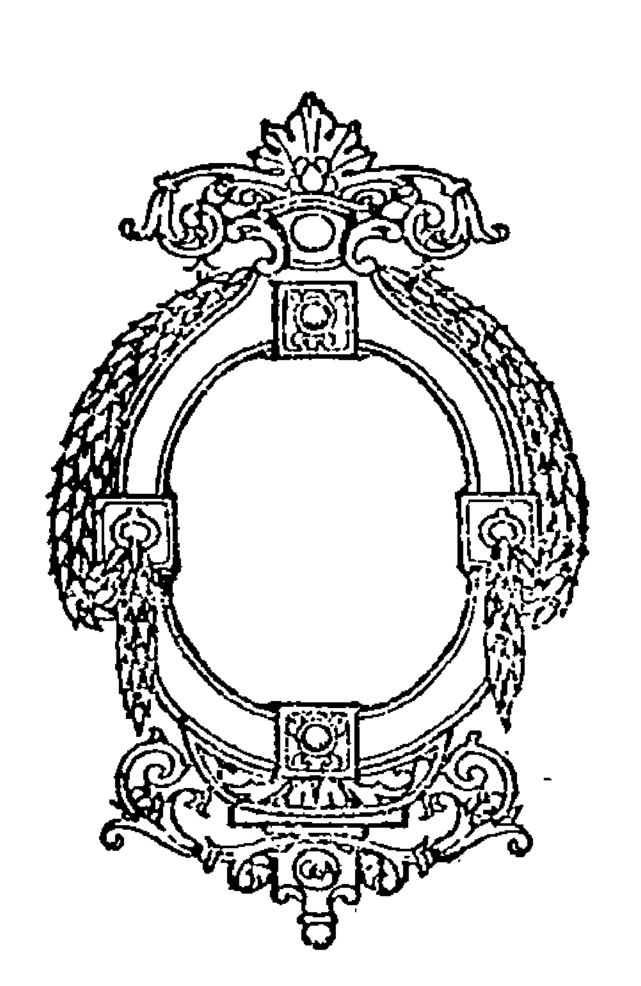
Déjà, en effet, la presse annonçait toutes les promesses de démoralisation qu'elle a tenue. La haute finance et les fonds gouvernementaux lui enseignent ce qu'elle doit dire, ce qu'elle doit taire. On voit **Le Globe**, journal qui défend les intérêts catholiques, soutenu par des capitalistes protestants et dirigé par un juif. « La presse d'aujourd'hui, écrit l'auteur, avec une élévation de vues digne d'un philosophe, est une industrie, qui vit... des troubles de la société et de l'anarchie des idées. Elle a un intérêt immense à entretenir ces troubles. »

Enfin, Toussenel, comme pour achever un parallélisme dont il ne se doutait guère, fait ressortir l'intervention occulte et bien connue de l'Angleterre, dans nos affaires intérieures, sous la monarchie de Juillet.

L'ouvrage se prête mal à l'analyse. Cependant il comprend deux parties assez distinctes. Dans la première, l'auteur examine, en la critiquant, la politique économique du gouvernement de son temps : questions des chemins de fer, des canaux, des sucres, etc... C'est la partie la plus intéressante, et sa lecture est à recommander à ceux qui désirent savoir ce qu'était la vie réelle du pays, vers 1840.

Les derniers chapitres sont consacrés à l'explication des remèdes proposés. Toussenel croyait à l'efficacité de l'intervention de l'Etat. Il voulait, pour lui, le monopole des grandes entreprises commerciales, comme celle des transports. C'est le point faible de ses idées, qui reposaient sur une conception toute idéologique, de la **justice sociale.** Pas plus que tant d'autres, il n'apercevait l'impossibilité où l'on sera toujours de construire la balance permettant de peser ce qui revient à chacun. Il est permis de croire que, s'il eut vécu parmi nous, il aurait compris que le vrai sentiment social doit avoir une autre base que la justice.

François GILLIER.





LES LIVRES

Jureurs et Insermentés (1790-1794), d'après les dossiers du Tribunal révolutionnaire, par Pierre BILIARD. — Paris, EMILE-PAUL, éditeur, 100, rue du Faubourg-Saint-Honoré. — Un volume in-8°, de 426 pages. Prix : 5 francs.

Quelle fut au vrai l'attitude du clergé français devant les innovations de la Révolution et comment se souvint-il de ses devoirs en ces tragiques circonstances ? C'est ce qu'il paraît bien difficile de dire avec quelque précision, tant que des monographies consciencieuses, fruit d'enquêtes locales, longues et minutieuses, ne nous auront pas apporté sur chaque diocèse des renseignements détaillés. Alors seulement une synthèse intelligente pourra dégager la vérité sur cette grave question.

En attendant, toutefois, il ne semble pas impossilbe d'esquisser, sur documents sérieux, un tableau général, bien que restreint, de l'Eglise de France à cette époque.

Il existe, en effet, un groupe d'ecclésiastiques, réunis de tous les coins de la France, choisis à tous les degrés de la hiérarchie, groupe comprenant des évêques, des chanoines, de simples clercs, des religieux profès et des novices, composé de telle sorte, en un mot, qu'il paraît être, s'il est permis de parler ainsi, un résumé de l'ensemble; qu'il en présente, dans un cadre de petite dimension mais bien éclairé, une image fidèle, quoique réduite. C'est le groupe des justiciables du Tribunal révolutionnaire de Paris, des 484 prévenus qui, arrachés aux magistrats de province, furent livrés à Fouquier-Tinville.

Evidemment, les dossiers de ces malheureux les suivirent devant leurs nouveaux juges et on les trouve actuellement aux Archives nationales. M. Biliard, depuis longtemps en contact avec les hommes et les choses de la Révolution, a pensé qu'il y avait là une mine riche entre toutes. Il les a tous dépouillés et scrupuleusement étudiés.

De cette manière, il s'est mis en mesure de peindre une miniature exacte et vivante, qu'il suffira de développer plus tard pour qu'elle devienne le tableau général du clergé français en ces jours terribles.

On devine l'importance de ce travail, fait tout entier sur pièces officielles, inédites pour la plupart.

Deux appendices contenant, classés par départements d'origine, les noms de tous les ecclésiastiques traduits au Tribunal révolutionnaire, avec détails biographiques et autres sur chacun d'eux, terminent ce sérieux et intéressant volume.



Le Gérant : Flavien Brenier

Imprimerie spéciale de *la Revue Antimaçonnique*, 66, rue Bonaparte, Paris VIe